

VISITEUR

Dans & Hors les Murs





Revue de l'Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice



**Le surveillant
pénitentiaire**

**Prisonnier
de son image**

SOMMAIRE

	EDITO	3
	DOSSIER Le surveillant pénitentiaire, prisonnier de son image	4
	La riche expérience d'un surveillant, de la détention à la formation	4
	Le métier de surveillant	10
	Le surveillant : acteur incontournable d'une détention sécurisée	12
	Les femmes surveillantes / La rémunération	13
	La violence en prison : les surveillants en première ligne	14
	Violences entre détenus : les surveillants tirent la sonnette d'alarme	15
	Sociologie du surveillant pénitentiaire	16
	Un poste valorisant	17
	Il y a une part de noblesse dans ce métier	18
	Et pourquoi ne pas demander aux personnes incarcérées de témoigner	20
	Entretien avec des conseillères pénitentiaires d'insertion et de probation	22
	Témoignage du dedans	23
	Refus de parler... et alors ?	23
	Nouvelles du groupe Europe	24
	Les Etats généraux de la Justice	26
	Les co-détenus de soutien	28
	Hommage à Bernard Petitgas	29
	Des psychiatres dans une maison d'arrêt	30
	A Tours de Bulles / Notes de lecture	31
	La Main : Grand prix de la poésie Blaise-Cendrars de Vannes	32

Directeur de la publication :
Yves-Marie Brient

Rédactrice en chef :
Chantal Gossart

Comité de rédaction :
Bruno Bécard, Jean-Laurent Bracq,
Jean-Jacques Capot, Bernard Darley,
Chantal Gossart, Olivier Grellard

Ont contribué à ce numéro :
Mme Seyrafián, M. Vecchiarelli,
M. Robineau, M. Rousseau, Georges
Loss, Mayie Iribarren, Jean-François
van Nieuwenhuysse, Dominique Lacaille,
Loes Mercier, Josette Barthélémy,
Maryvonne de Vitton, Adeline Cerisola,
Xavier Denecker; Jean-Claude Roussin,
DISP Lyon

Crédits photographiques :
Pixabay, Pexels, Arnaud Theval

Conception graphique et réalisation :
Jean-Laurent Bracq

Impression : Megatop
N° ISSN : 1960-7261

Dépôt légal à parution édité par l'ANVP

La reprise des articles est soumise à
autorisation de l'ANVP et sous réserve
d'en indiquer la source.

Ce numéro a été tiré à 3000 exemplaires
Association Nationale des Visiteurs de
Personnes sous main de justice -
17, rue de Chateaudun 75009 Paris
contact@anvp.org



Témoignage d'une néerlandaise visitant ses compatriotes pour des échanges faciles et

Ils sont plusieurs visiteurs de nationalité étrangère à avoir accepté la mission de visiter leurs compatriotes incarcérés en France.

Une vingtaine de visiteurs d'origine néerlandaise interviennent en France. Leur interlocuteur principal est l'Office International du SPIP des Pays-Bas situé à Utrecht. Son rôle ? Aider et encadrer les Néerlandais détenus à l'étranger, en coopération étroite avec le ministère des Affaires étrangères, et l'intervention d'un réseau de volontaires agissant sur les cinq continents. Le but ? Faciliter la réinsertion de ces ressortissants détenus lors de leur retour aux Pays-Bas.

Tous les ans en septembre, ils se retrouvent à l'ambassade des Pays-Bas à Paris pour échanger sur leurs pratiques et bénéficier de formations.

Loes Mercier, visiteuse mandatée pour la région Auvergne Rhône Alpes, souligne l'importance pour les personnes détenues de pouvoir s'exprimer dans leur langue et ainsi démêler les questions qui les préoccupent.

Pour connaître la personne intervenant dans votre région, contacter le SPIP néerlandais Frankrijk@reclassering.nl

ÉDITO



*Georges Loss
Vice-président de l'ANVP*

Après la pandémie qui a vu une baisse du nombre de personnes détenues, la population carcérale s'est remise à augmenter, de sorte que la surpopulation atteint aujourd'hui des sommets. Nos 1000 bénévoles visitant régulièrement des détenus voient les effets délétères de cette situation. Or, nous le savons, ce n'est pas seulement le « confort de vie » de ces personnes qui est en jeu : la promiscuité, l'insalubrité, l'oisiveté, combinées avec des personnels fatigués et énervés, génèrent une configuration de chaudron que la moindre étincelle peut faire exploser. Sans parler des effets nocifs sur le comportement des détenus : la pénurie aggravée de travail, de formations et d'activités en général, obère les chances de réinsertion de nombreuses personnes incarcérées et augmente les risques de récidive... Contre laquelle l'administration investit cependant des moyens significatifs.

Pourtant, pendant que nous incarcérons de plus en plus (+ 9.7% sur 1 an), les pays voisins, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, réduisent le nombre de détenus et ferment des prisons. Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis une quinzaine d'années ont bien essayé de mettre fin au « tout carcéral » en développant les peines alternatives, notamment la contrainte pénale promue par Christiane Taubira, remplacée par le sursis probatoire. Les magistrats ont cependant continué à enfermer et l'administration à gérer des prisons de plus en plus surpeuplées, en dépit de programmes massifs de construction. Les raisons précises pour lesquelles nous ne parvenons pas en France à endiguer cette surpopulation croissante restent à analyser. Faute de quoi nous construirons toujours plus de prisons qui continueront à se remplir et

à générer plus de récidive, de 65 à 70% de récidive après 5 ans, saturant ainsi très vite les nouvelles constructions.

Ainsi, en l'absence d'une politique volontariste novatrice, la déflation carcérale pourtant indispensable, n'est manifestement pas pour demain. En attendant de trouver les moyens pour réduire durablement le recours à l'incarcération, il semble indispensable de rechercher des solutions pragmatiques permettant de traiter rapidement et efficacement des situations de plus en plus tendues.



Curieusement, il y a un précédent dont, apparemment on n'a pas tiré toutes les leçons : pendant la crise sanitaire, un nombre significatif de personnes détenues en fin de peine ont été libérées, et la surpopulation a été considérablement réduite. De fait, la pression s'est significativement allégée dans les maisons d'arrêt, sans effets secondaires néfastes. Cela ne signifie pas qu'il faille systématiser cette mesure, qui risquerait de remettre en cause l'effectivité des peines. En revanche, ce que cette expérience suggère, c'est qu'il est possible de réguler les flux en fonction des situations rencontrées.

La question est d'autant plus cruciale que le fonctionnement même de la justice pénale engendre une forme d'irresponsabilité collective : ceux qui décident en amont (les juges) ne sont pas ceux qui, en aval, doivent gérer les effets de leurs décisions (l'administration pénitentiaire). D'où l'appel de Mme Simonnot, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, invitant les juges à visiter les prisons. Cela ne sera pas suffisant, mais ça indique une voie prometteuse : il s'agit de la régulation carcérale, véritable concertation organisée entre les principaux acteurs de la chaîne pénale afin de trouver des solutions concrètes lorsque la surpopulation atteint un seuil critique.

En dépit de nombreuses condamnations pour les conditions de détention déplorables dans nos prisons, et de l'urgence d'une situation qui s'aggrave de jour en jour, l'attentisme semble dominer sur cette question. Les visiteurs le confirment : il est grand temps d'expérimenter des solutions nouvelles de régulation concertée, comme le suggère Mme Simonnot CGLPL.

Dossier

Le surveillant pénitentiaire

Prisonnier de son image

Surveillant pénitentiaire, prisonnier de son image. Le titre de cette revue est simple et explicite. On aurait pu lui donner une connotation littéraire en s'inspirant du roman de Stevenson « L'étrange cas du Dr Jekyll et de M. Hyde », soit : Surveillant, Docteur Jekyll ou Mister Hyde ?

Le métier de surveillant pénitentiaire est considéré par la majorité de la population comme improbable, ingrat et peu motivant. Ce métier serait comme un « c'est bien et c'est nul ».

Être surveillant rassemble les compétences d'un docteur

Jekyll dans son rôle d'écoute et d'humanité au quotidien avec les personnes incarcérées.

Dans ce numéro, nous voulons mettre en avant les qualités humaines et la générosité de cœur dont font preuve les femmes et les hommes qui s'engagent dans la voie de la surveillance pénitentiaire.

Être surveillant, présente aussi sa part de Mister Hyde. La violence existe en détention, personne ne le nie.

Mais nous attirons l'attention sur le fait que l'ignorance autour de ce métier mal connu, et les séries policières montrant

des personnages haineux dans les pénitenciers, portent un tort considérable aux surveillant(e)s.

Être surveillant ne consiste pas seulement à garder, à être un « porteur de clés », mais tend à accompagner des personnes prévenues et condamnées dans leur parcours en prison. L'équipe de rédaction souhaite partager des témoignages divers et enrichissants.

Ce dossier a été préparé par l'ensemble des membres de la rédaction du Visiteur



La riche expérience d'un surveillant, de la détention à la formation

Après quinze ans de service en détention, notamment à l'ancienne maison d'arrêt de Poitiers, voici un entretien avec le capitaine Cyril Robineau, 26 ans dans la pénitencier, désormais responsable de la formation des surveillants au centre pénitencier de Poitiers-Vivonne.

Il raconte l'évolution de son métier, le principe de *surveillant-acteur*, la formation de ses collègues, leur recrutement, la relation avec les conseillers pénitenciers d'insertion et de probation, la prévention des suicides et finalement il témoigne d'un métier qui propose des tâches de travail très variées capables de susciter de nouvelles vocations.

recadrer. Et moi je fais un peu la même chose avec mes collègues. Je vais en recadrer certains. Je vais en accompagner d'autres dans leur préparation au concours ou leur proposer des formations. Je n'ai finalement pas changé de métier, je pense avoir gardé le même esprit que lorsque j'étais en détention».

L'évolution des mentalités, ma vision a changé

Parfois des personnes détenues n'ont pas compris le sens de l'incarcération. Avec un personnel de santé aussi très présent, le personnel pénitencier assure aujourd'hui des accompagnements délicats, soit somatiques soit psychiatriques ou en lien avec les addictions qui prennent une part très importante. On a aussi le repérage de l'illettrisme, le travail en détention, la formation professionnelle, etc. Ce qui crée tout un ensemble, la prison peut être pour les détenus un moment pour se poser et pour rebondir.

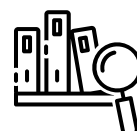
L'évolution des mentalités ? Quand je suis entré dans l'administration pénitencier, les anciens tenaient des discours rugueux par rapport aux jeunes, en fait on ne comprenait rien mais on savait tout. Maintenant je suis plus près de la fin que

du début de ma carrière et ma vision a changé.

Le changement c'est aussi du côté matériel. La crise du covid a permis de repenser le côté dégradé de la prison, l'hygiène, l'insalubrité. Des efforts ont été faits, construction de nouveaux établissements, ou rénovation de certains établissements vétustes qui ne répondent plus aux besoins actuels. Ainsi la MA de Poitiers ne répondait plus aux attentes de l'AP par rapport à la prison, ses conditions d'accueil de la population carcérale et la qualité d'accueil des intervenants.

Aujourd'hui on est de plus en plus contrôlé. Quand je dis contrôlé, ce n'est pas dans le sens négatif du terme. Mais par rapport à nos process, il faut avoir un suivi et une rigueur. On a des labellisations pour les quartiers arrivants, pour les sortants, pour les quartiers d'isolement, pour les structures d'accompagnement à la sortie, pour les modules de respect. On parle aussi de labellisation autour de la thématique du « surveillant-acteur ». Le niveau est relevé dans le sens où tout cela est fléché, tracé, consigné et ça permet de partager l'information avec les différents acteurs.

Le statut de formateur, raconte Cyril Robineau, est en sorte le garant des bonnes pratiques. Il est à la fois un grand frère et un confesseur : « Dans mon bureau il y a des rires, il y a des pleurs, des doutes, des remises en question, des moments très forts. On apprend beaucoup sur la nature humaine, mais on apprend surtout beaucoup sur soi. Moi, par rapport à mon métier de formateur, je n'ai pas changé de métier, c'est juste mon public qui a changé. Les surveillants en formation travaillent avec la population pénale à surveiller, à accompagner, parfois à



Les bonnes pratiques du surveillant-acteur ?

Comme les règles pénitentiaires européennes, le principe du « surveillant-acteur » permet de rappeler les bonnes pratiques en détention, rappeler les missions. Il ne s'agit pas seulement de la garde et de la sécurité, mais aussi du suivi de la personne détenue dans son parcours. C'est se poser et réfléchir : est-ce que j'ai les bonnes pratiques, est-ce que par rapport à une population carcérale qui évolue, je me remets en question ? Ce n'est pas seulement un effet d'annonce, c'est un rappel des règles, des bases du métier sur la prise en charge des personnes. C'est important pour l'évaluation de la personne détenue. On est au même niveau que le SPIP (service de probation et d'insertion).

Quand je parle du métier dans des forums des métiers, je dis que le surveillant est quelqu'un qui fait le grand écart, intervenir :

- ▶ auprès de jeunes qui mettent la musique trop fort,
- ▶ alors que dans la cellule voisine une personne, détenue pour une affaire de mœurs, est en pleurs.

Le surveillant doit gérer ces deux situations en plus de son travail habituel, la gestion des flux, des gestes de sécurité : fouille de cellule, sondage des barreaux, etc.

Je résume ainsi le métier de surveillant : la possibilité de gérer des situations très diverses, de sauter du coq à l'âne et d'avoir la capacité de changer de registre : passer d'un registre réglementaire à un registre d'accompagnement pour ce type de situations.

La relation CPIP / surveillant ?

Elle dépend beaucoup des secteurs. Dans les maisons d'arrêt on va surtout gérer le flux du fait de la surpopulation. Notre

relation avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) n'est pas très importante. C'est plutôt le CPIP qui vient vers le surveillant pour connaître l'état psychologique d'un détenu. Et le CPIP fera un retour oral après son entretien avec la personne. Ainsi les informations circulent.

Plus on est dans les quartiers spécifiques, plus il y a d'échanges avec les CPIP. Je pense au quartier-arrivants où le travail est plus approfondi, avec plus d'échanges.

La charte actuelle du surveillant-acteur permet au surveillant de participer à des instances internes, comme les commissions disciplinaires uniques (CPU), ou bien lors de réunions plus informelles où il aura des échanges avec les CPIP. Ces derniers sont réellement des professionnels de la réinsertion et de la prévention de la récidive.

Le travail semble parfois ingrat parce que l'on travaille seul et qu'il n'y a pas forcément de retours. Le surveillant d'étage signale qu'un détenu ne va pas bien, ou que l'auxiliaire pour le ménage fait très bien son travail. Depuis que les surveillants sont présents dans les CPU, dans les commissions d'application des peines CAP, leur travail est désormais mis en valeur.

On a plus de temps pour échanger. Bien sûr en détention classique à cause de la surpopulation, c'est compliqué et restreint. Mais dans les instances techniques, on a plus de temps : on peut se poser, échanger, on peut vraiment parler de la personne, de son profil. Mais pas de son parcours. On parle plus d'évaluation du comportement que d'aménagement de peine. Même si la personne a fait une demande d'aménagement, de bracelet, on s'intéresse à son comportement et pas au motif de son incarcération.

Métier en souffrance en mode dégradé, difficile de recruter des surveillants ?

Le problème aujourd'hui, je crois, est un manque d'attractivité du métier de surveillant. On le voit lors des concours organisés deux fois par an. On recrute entre 1500 et 2000 surveillants par an cependant on a de grosses difficultés de recrutement comme dans la Police et la Gendarmerie. Il y a un problème vis à vis de l'uniforme en France et le problème du niveau des candidats. Bien sûr, ils ne sont pas tous mauvais ! Certains candidats n'ont pas la capacité de répondre à ce genre de questions : Selon vous, l'administration pénitentiaire dépend de quel ministère ?

On n'est jamais assez armé pour ce métier, malgré les six mois de formation à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) à Agen (1). Il s'agit d'une formation en alternance avec des stages en établissement. On apprend mieux le métier avec les collègues par le travail en équipe. C'est ce qui forge l'identité par rapport à la population pénale et permet



Le surveillant, acteur majeur de



d'arriver au point d'équilibre, l'éthique de notre métier, entre l'empathie d'accompagnement et la rigueur au quotidien. Cela étant, on peut toujours critiquer. Le fait de ne pas avoir assez de candidats entraîne le manque de personnels dans les établissements. On est en grande difficulté. Les jeunes surveillants vont s'intégrer dans de mauvaises conditions. Les textes exigent cinq jours de formation par an, par agent. Malheureusement on rencontre des difficultés pour appliquer cette règle par manque de personnel, et par manque de formateurs.

On est tellement en mode dégradé que l'on a du mal à mettre les agents en session de formation.

L'image du surveillant, le «maçon», plutôt médiocre ou dépassée ?

Différentes avancées nous ont éloigné de cette image. Pour le recrutement un certain nombre de gendarmes s'aperçoivent que leur secteur est bouché et se tournent vers la pénitencière qui propose des métiers différents, des métiers nouveaux,

et des évolutions de carrières plus simples que dans d'autres administrations.

Pour la mobilité c'est attractif, il faut 15 / 20 ans pour revenir au commissariat de Poitiers, alors que dans l'AP on revient vers sa région d'origine après 3 ou 4 ans.

Les nouvelles missions des équipes de sécurité pénitencière chargées de véhiculer des personnes détenues présentent un attrait certain. On les voit sur la voie publique, armées comme les militaires ou les gendarmes. Désormais, il y a une reconnaissance par les autres administrations. Les ERIS (équipe régionale d'intervention et de sécurité) s'entraînent avec le RAID et le GIGN, références en termes de pratiques. Face à un problème important en détention, ce ne sont pas les gendarmes qui interviennent, ce sont nos gars à nous. Le personnel de surveillance pénitencière est de mieux en mieux reconnu.

Il faut aussi évoquer le renseignement pénitencière à propos des personnes radicalisées ou en cours de radicalisation, ou dans des mouvances extrêmes. L'islamisme, l'extrême gauche, l'extrême droite, les mafias des pays de l'est... On a des réunions régulières avec la préfecture où l'on n'est plus considéré comme celui qui se balade avec des clés et une lanterne. On est désormais reconnu à la hauteur de nos méthodes et de la qualité de notre travail.

Ces points positifs ont un impact dans le recrutement. On a beaucoup de «familles pénitencières» avec un oncle, un cousin, de père en fils ou de mère en fille.

L'image tronquée de la violence en prison donnée par les médias

Un autre regard - on le voit nettement sur les forums - c'est ce lien entre prison et violence. La prison n'est pas forcément un

lieu de violence. Evidemment il y a un public violent. Mais dans un établissement pénitencière, 95% des détenus ne posent pas de problème, tout se passe bien, on partage de bons moments avec eux, on peut rigoler et avoir des discussions intéressantes. L'image tronquée est donnée par les médias. Un reportage demande une semaine de tournage, pour seulement une heure de reportage. Les médias montrent l'insalubrité, parlent de l'hygiène, montrent les gens qui crient aux fenêtres. Les émissions présentent le côté négatif de la prison alors que c'est un lieu où il se passe beaucoup de choses, et des choses super. Par exemple ce repas organisé à l'occasion de la journée de la femme. Des femmes détenues ont mangé avec le personnel. J'ai passé un excellent moment. Après ce repas, quand j'allais au quartier femmes, les détenues continuaient à m'en parler. Ce sont des beaux événements dont on devrait parler.

Cela me rappelle une jeune élève-stagiaire qui me disait que sa maman était très inquiète pour sa sécurité. On nous demande souvent si on est armé.

Quand le CP de Vivonne s'est ouvert, des habitants ont été invités à visiter. Une prison avec des unités de vie familiale UVF, la douche et la télévision en cellule, ils étaient outrés ! Pour eux, ce n'est pas normal. Je ne vais pas jusqu'à dire qu'ils souhaiteraient le retour du bagne, mais ils ne comprennent pas. Pour les unités de vie familiale, je me souviens avoir entendu « c'est n'importe quoi, même nous on n'a pas ça ».

Le canoë en prison n'est pas du Koh-Lanta, c'est de la réinsertion

Avec cet épisode, on est passé à autre chose. Le citoyen lambda ne s'intéresse pas aux raisons de cette évolution réservée à un public informé et bien-pensant. Pour lui, la personne ayant fait



la réinsertion



une bêtise doit aller en prison. Il faut qu'elle paie, payer au sens propre du terme, au sens de la punition. En faisant du canoë avec elle, nous voulons montrer à la personne incarcérée qui a commis une faute, souvent une simple faute de parcours, qu'il faut réparer et simultanément qu'il faut préparer la sortie avec les professionnels, les CPIP, et nous dans le quotidien.

Le premier travail dans la réinsertion c'est retrouver l'estime de soi. Dire bonjour le matin, merci, au revoir, nettoyer sa cellule, se lever pour aller travailler et rembourser les parties civiles. La réinsertion, voire l'insertion, ça commence par-là, c'est un nouveau départ. Et par ces activités de loisir, on montre au détenu qu'on est tous pareils. Lorsque l'on est dehors, surveillant ou CPIP, sans nos uniformes, on a tous deux bras et deux jambes.

Les détenus qui sortent de la prison ont l'impression d'étouffer, ils ont la tête qui tourne. Ces activités sont un retour à la normalité, qui les amènent à se dire «oui je peux avoir une vie normale, avoir des activités normales». Vivre comme tout le monde sans qu'ils aient l'impression d'avoir l'étiquette «taulard» sur le front. C'est donc une préparation à la sortie.

L'angoisse de la sortie, le traumatisme des carotides coupées

La sortie c'est souvent un moment de grande angoisse. J'ai connu des suicides la veille de sortir de prison. La pression était trop forte, ils sont passé à l'acte. 100 à 150 suicides par an dans les prisons. Entre 3000 et 3500 dans la population. Personnellement j'ai eu droit à une thérapie parce qu'avec un collègue on avait sauvé quelqu'un qui s'était coupé les deux carotides. Il a survécu. Et de ça on n'en parle pas, c'est passé sous silence. Quand un détenu se suicide il y a une machine administrative qui

se met en marche, système commun à tous les métiers de la sécurité.

On entend dire *les responsables ferment les yeux*. On vit tellement sous pression qu'avant d'intervenir on réfléchit aux conséquences, et parfois on n'intervient pas. Un détenu fait un tapage, direction quartier disciplinaire. Et pour ça il y a une chaîne hiérarchique. On hésite. En tant que gradé est-ce que je prends la bonne initiative par rapport à la situation ? Faire en sorte que ni les agents ni le détenu ne soient blessés.

**Normal,
il faut respecter la règle.
Je ne le discute pas.
Mais on arrive
à un tel mille-feuille
d'éléments
à prendre en compte
avant d'effectuer une tâche,
que c'est très compliqué.**

Obligation de rendre une copie propre et nette, obligation d'informer le procureur sur chaque événement ou incident. C'est notre problématique de la responsabilité.

Un suicide en détention, ça marque. On n'est pas insensible

On forme les agents à la prévention au suicide, cheval de bataille de l'administration. C'est très bien, ça nous permet d'être plus attentifs, de repérer qu'une personne est en situation de crise suicidaire parce qu'elle arrive à un point où la pression est trop forte. On a toute une évaluation autour de ça. Quand je fais la formation «prévention suicide» j'invite les visiteurs de prison. Ils peuvent ainsi échanger avec le personnel pénitentiaire et le personnel voit les visiteurs autrement.

On travaille sur tout ce qui peut conduire à une crise suicidaire. Les conséquences du suicide sur les proches de la famille et sur les proches professionnels. Face au suicide d'un détenu, on ne reste pas insensible, ça marque.

Je me souviens encore de 'mon' premier suicide, et ça fait plus de 20 ans....

On a tous les éléments, on a détecté, on a informé la hiérarchie, on a tracé avec les outils informatiques, et puis... ? Selon le fonctionnement de l'administration : une personne ne va pas bien, elle est en malaise, on sait qu'elle peut passer à l'acte... Que fait-on de ces informations ?

La question de la détection et le suicide du détenu « transparent »

Un passage à l'acte c'est très, très mal vu, c'est comme le guide Michelin et ses étoiles.

Il faut toujours montrer la plus belle copie, malgré les contraintes en termes de structures, de personnel, etc. Aujourd'hui les agents ont des coupe-liens. Mais est-ce suffisant pour empêcher un suicide ? Tant que des personnes seront dans des situations de détresse, auront besoin d'un suivi, on fera remonter l'information. Mais après, même si la personne a rencontré un psychologue ou un psychiatre et si la crise est passée, ce n'est pas sûr qu'elle



Arnaud Théval Incorporations



ait franchi la vague et que ça va aller.

Que fait-on de ces gens par rapport à cette information ?

Il y a les protocoles mais qu'est-ce qu'on en fait ?

En 2023 lors des formations de prévention au suicide, une de mes questions sera : une fois détecté qu'est-ce que je fais après ? On doit y réfléchir. Même si, dans l'absolu, une personne qui a décidé de se suicider y parviendra toujours. Il y a ce que j'appelle le détenu «transparent». J'en parle souvent à mes élèves : vous allez trouver un détenu, qui travaille ou pas, il est poli, il dit bonjour-au revoir-merci, il ne sort pas souvent en promenade, il suit une activité éducative, il ne demande jamais rien, et, en regardant son profil administratif on s'aperçoit qu'il est transparent en détention, mais aussi sur le plan administratif. Et du jour au lendemain, pour des raisons diverses, l'approche du jugement ou de la sortie, des pressions familiales, on apprend qu'il est passé à l'acte et on 'n'a rien vu venir'. On est censé s'occuper de la même manière de tous les détenus.

Mais en réalité, ceux qui se font remarquer nous accaparent.

Plus de surveillants en maisons d'arrêt surpeuplées ?

Le ratio est 1 surveillant pour 3 personnes détenues. A Fleury, 4000 détenus et 1300 personnels. Le CP de Vivonne en termes de capacité d'accueil est moins grand que d'autres centres, mais il a plus de personnels parce qu'il existe plusieurs quartiers (2). L'organisation et le fonctionnement de la prison vont définir le nombre de personnels. Plus de détenus ne signifie pas plus de surveillants, ça n'a rien à voir. Les équivalents temps plein (EQTP) sont en fonction des possibilités de recrutement.

Les personnels sont en perpétuelle mobilité : départs à la retraite, mutations, changements d'administration, etc. La rotation importante des personnels entraîne le sous-effectif chronique par rapport à l'effectif théorique.

Les affectations sont des choix au niveau de la direction en fonction de critères variés : taux de mutation, sous-effectif, les

heures sup... Concrètement, c'est Bercy qui arbitre au niveau du recrutement et la DI fait la répartition en fonction de ces critères.

Le sous-effectif crée fatigue et souffrance au travail. Est-ce que j'arrive à faire une vraie coupure lors de mon repos hebdomadaire ? Non pas vraiment. Une journée de travail commence quand on part de chez soi. Ça fait de grosses amplitudes. Après c'est le cercle vicieux qui conduit à un mal-être en détention. Quand le nombre de surveillants est bon on tend vers l'équilibre, en attendant que ça replonge. Dès que ça devient trop chaud on jette de l'eau pour éteindre l'incendie et on attendra la prochaine alerte.

Cyril Robineau

1) Pour candidater au concours externe de surveillants, il faut être titulaire du brevet des collèges ou équivalent (CAP, BEP), être âgé entre 18 et 45 ans.

2) Le centre pénitentiaire de Vivonne situé à 20 km de Poitiers, contient 560 places réparties sur 32000 m² : une maison d'arrêt pour hommes 240 places - un centre de détention pour hommes 240 places - une maison d'arrêt pour femmes 15 places - un centre de détention pour femmes 15 places et 2 cellules nourrices - un quartier d'accueil pour les nouveaux arrivants 30 places - un service médico-psychologique régional 20 places.



le rideau blanc 2 (2015) ENAP, Agen.

Arnaud Théval, artiste né en 1971, est diplômé de l'école des Beaux-Arts de Nantes en 1995. Depuis vingt ans, il travaille sur et dans les institutions publiques. L'implication des personnes dans les dispositifs institutionnels est un acte politique nourrissant son processus de recherche autour des enjeux de places et de représentations des uns et des autres dans leurs organisations sociales. Entre enquête, rencontres et mise en récit, le processus d'Arnaud Théval croise des démarches anthropologiques, documentaires et philosophiques. En 2011, il devient Maître de conférence en art à l'école nationale supérieure d'architecture de Bordeaux. L'hôpital puis la prison, en tant qu'institutions, sont ses terrains de recherches, de résidences et de débats. Il y développe une œuvre protéiforme révélant les oxymores, les impensés et les violences liés aux séparations des corps, des pensées et des acteurs.

Les photographies reproduites dans cette revue sont extraites de sa résidence à l'Enap entre 2014 et 2018. Il s'agit d'une exploration de l'institution et de l'incorporation des corps des agents dans la culture pénitentiaire. En s'appuyant sur les expériences intimes des futurs agents, il fait émerger les écarts entre les perceptions individuelles et le récit institutionnel. Son livre «Le tigre et le papillon» (Éditions Dilecta, Paris 2019) est le récit du parcours des jeunes recrues, depuis leur arrivée à l'école, les stages dans les prisons et leur affectation. Une plongée dans leur histoire personnelle, de la construction d'une identification professionnelle prise dans la complexité du dispositif global.



Le métier de surveillant

Cet article se veut le reflet aussi fidèle que possible des missions, tâches et fonctions d'un surveillant pénitentiaire telles qu'elles apparaissent dans les textes officiels.

Il ne s'agit en aucun cas, d'une analyse sociologique critique du métier de surveillant.

Il appartient à chacun, selon son expérience personnelle, de mesurer la distance entre l'idéal tel qu'il est défini par les textes et la réalité du quotidien.

Dans les textes officiels, le terme 'gardien de prison' est largement utilisé. Nous avons pris la liberté de remplacer cette appellation par 'surveillant' et 'agent de surveillance' que nous jugeons plus respectueuses de la fonction.

Agent de surveillance pénitentiaire : ses missions, tâches et fonctions

Les missions d'ordre social

La mission première des surveillants pénitentiaires est de prendre en charge les personnes qui leur sont confiées par les autorités judiciaires et d'en assurer la garde et la surveillance.

Leur rôle est de surveiller et d'accompagner les personnes pendant leur détention.

Le surveillant contrôle le bon déroulement des activités quotidiennes des personnes détenues - entretien de la cellule, travail, participation aux activités scolaires, culturelles ou culturelles, etc.- afin de maintenir un minimum de sociabilité au sein de l'établissement.

Etant tous les jours au contact des personnes détenues, leur fonction consiste aussi à participer à la réinsertion et à la prévention de la récidive aux côtés des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et des différents partenaires judiciaires et sociaux (assistante sociale, juge, avocat, procureur, conseiller d'orientation, etc.).

Les missions quotidiennes

Le surveillant travaille au sein d'une équipe composée d'une dizaine de personnes. Encadré par un premier surveillant et un officier, il est placé sous l'autorité du chef d'établissement.

Il veille au respect des consignes

de sécurité et de discipline propres au centre de détention (fermeture des cellules, fouille au corps, temps de parloir, etc.).

Les missions quotidiennes du surveillant sont nombreuses et variées : rondes, escortes, surveillance des promenades et des lieux d'activités, contrôle et distribution des courriers, examens minutieux des cellules...

L'équipe des surveillants sait que tout déplacement est susceptible de dégénérer en altercation. Les lieux de regroupements collectifs (repas, douches, promenades...) sont des lieux à risques qui nécessitent une bonne anticipation de ces derniers. Ils travaillent en concertation et définissent les tâches prioritaires. Une observation attentive du comportement des personnes incarcérées est indispensable pour prévenir tout débordement ponctuel, mutinerie ou tentative d'évasion (attitude suspecte ou agressive, discussions régulières entre détenus, etc.).

Les tentatives de suicide font l'objet d'une attention particulière, surtout lors des moments critiques dans la vie du détenu (à l'incarcération, à l'approche

Je suis

Doté d'un grand sens de l'observation et de l'écoute

Cœur à l'écart

Rigoureux

Apte au travail de jour comme de nuit

Apte au travail d'équipe

Doté d'une autorité naturelle

J'ai

- entre 18 et 45 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours
- la nationalité française
- le brevet des collèges ou un titre équivalent
- un casier judiciaire vierge
- une bonne condition physique

Je m'inscris

devenirsurveillant.fr

Autres concours

- Aucun diplôme - Adjoint administratif
- BEP/CAP - Adjoint technique
- BAC - Secrétaire administratif - Technicien
- BAC + 2 - Lieutenant pénitentiaire
- BAC + 3 - Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation - Directeur des services pénitentiaires - Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation - Directeur technique - Attaché d'administration (IRA)

lajusticerecrite.fr

Contact

Ministère de la Justice

Surveillant pénitentiaire

Retrouvez-nous sur : www.devenirsurveillant.fr

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

du procès, confrontations) voire nécessiter une prévention active (fouille des cellules pour confisquer tout objet dangereux).

De même, le surveillant veille à la bonne santé physique et mentale de la personne détenue en l'incitant, si besoin est, à prendre rendez-vous avec l'unité de soins.

Qualités requises

La dimension sociale du métier requiert des qualités humaines du fait de la nature même des missions et du public auprès duquel le surveillant intervient. Il s'agit d'un métier d'autorité mais également d'écoute. Souvent sollicité pour obtenir faveurs et avantages, (obtenir des cigarettes, passer un appel, etc.) le surveillant doit traiter la demande avant de la transmettre à la direction.

Le surveillant doit inspirer le respect et la confiance par son sens de l'écoute, sa rigueur, son impartialité et sa capacité à gérer les conflits.

Confronté à l'agressivité ou à la violence, il doit garder son sang-froid et faire preuve d'autorité pour rétablir l'ordre.

Avoir une bonne condition physique est nécessaire pour supporter la station debout prolongée et des horaires très longs.

Face au nombre de tâches à effectuer, des connaissances juridiques et techniques font partie de leur formation à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire. Une formation continue leur permet de s'adapter constamment à l'évolution de leur métier et de progresser dans leur carrière.

Conditions d'accès et formation

Pour s'inscrire au concours de surveillant, il faut :

- ▶ Être titulaire du brevet national des collèges, un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3. A noter que le certificat de formation générale CFG n'est pas un équivalent du brevet.
- ▶ Avoir entre 18 et 45 ans
- ▶ Posséder la nationalité française
- ▶ Avoir un casier judiciaire vierge
- ▶ Répondre à certaines conditions physiques

Une fois admis au concours, les élèves surveillants suivent une formation de 6 mois à l'École

nationale d'administration pénitentiaire. En alternance avec des cours - droit pénitentiaire, connaissance des populations prises en charge, gestion du stress, techniques d'intervention...- et des stages en établissements pénitentiaires.

Après sa formation, le surveillant a un statut de stagiaire avant d'intégrer définitivement le corps des fonctionnaires d'état de catégorie C de l'administration pénitentiaire.

Comme dans tous les secteurs de la fonction publique, il existe des opportunités d'évolution par validation des compétences acquises, sélection ou concours internes.

Lieu d'exercice

Les surveillants pénitentiaires sont affectés dans l'un des 187 établissements pénitentiaires existant sur le territoire français. Leur affectation est déterminée selon le rang de classement obtenu pendant la scolarité.

<https://www.enap.justice.fr/surveillant-penitentiaire>
<http://www.metiers.justice.gouv.fr/surveillant-penitentiaire-12629/le-metier-12630/>
<https://www.police-nationale.net/surveillant-penitentiaire/>
<https://www.efm-fonctionpublique.fr/preparation-Concours/Surveillant-Penitentiaire-22.html>

Missions

Le surveillant pénitentiaire prend en charge les personnes détenues (garde des établissements, escortes extérieures). Il contribue aussi à leur réinsertion aux côtés des personnels d'insertion et de probation (encadrement des activités, modules de respect...).

Le surveillant pénitentiaire veille au bon ordre et à la sécurité de l'établissement, des personnels et des détenus :

- ▶ Maintien de l'ordre en détention
- ▶ Accompagnement des mouvements internes
- ▶ Tenue du poste central d'information
- ▶ Contrôles et fouilles
- ▶ Extractions judiciaires
- ▶ Équipes d'intervention
- ▶ Renseignement pénitentiaire

Le surveillant pénitentiaire est l'interlocuteur privilégié des personnes détenues. Il participe activement à leur parcours de détention :

- ▶ Information aux détenus sur leurs devoirs et leurs droits
- ▶ Relai des décisions prises par la hiérarchie ou l'administration centrale
- ▶ Aide à l'expression des demandes

Évolution de carrière

Le métier de surveillant peut constituer la première étape d'un engagement au sein de l'administration pénitentiaire. Il offre une grande diversité de métiers et permet d'accéder à de hauts niveaux de responsabilité.

Exemples de diversification

JE PEUX DEVENIR

De nombreuses possibilités d'évolution

Rémunération	
Salaires mensuels nets*	
Élève surveillant	1 168 €
Surveillant	1 579 € à 2 227 €
1 ^{er} surveillant	2 040 € à 2 405 €
Major	2 317 € à 2 622 €

* Rémunération nette mensuelle au 01/09/2022, y compris primes liées aux fonctions (PSS, AC3) hors heures supplémentaires, dimanche et jours fériés, nets, et hors primes liées à la situation familiale ou géographique.

Concours et formation

S'inscrire sur [devenir.surveillant.fr](http://www.enap.justice.fr) → Épreuve écrite (3 heures) → Résultats de l'épreuve écrite → Épreuves orales et sportives → Tests psychologiques → Intégration à l'école nationale d'administration pénitentiaire

Se former...

À l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)

- Une formation initiale rémunérée de 6 mois
- Des cours théoriques et pratiques
- Des stages pratiques en établissements pénitentiaires





PRINCIPES DU SURVEILLANT PÉNITENTIAIRE, ACTEUR INCONTOURNABLE D'UNE DÉTENTION SÉCURISÉE

Chaque jour, le surveillant pénitentiaire incarne, représente et défend les missions et les valeurs du service public pénitentiaire.

Agissant dans un cadre normatif clair et selon des principes déontologiques et professionnels fondamentaux, le surveillant pénitentiaire est un acteur central de l'administration pénitentiaire.

1 Un cadre professionnel respectueux participant d'une meilleure qualité de vie au travail

- **Un accueil individualisé des agents nouvellement affectés** : l'accueil est anticipé, il prévoit une présentation des règles générales de sécurité du service et la réalisation d'une visite de sécurité obligatoire de toute la structure. Les conditions matérielles doivent être également réunies (casier, entretien RH, etc.) ;

- **Le positionnement du surveillant dans son cadre de travail** : chaque agent doit être informé des missions, orientations et caractéristiques de la structure, il doit pouvoir identifier son positionnement dans l'organisation et disposer des fiches de poste ; la fidélisation sur le poste, ou le secteur de travail, pour une durée adaptée, participe d'une meilleure visibilité et prévisibilité du service ;

- **L'intégration dans une équipe pluridisciplinaire** : la convivialité et l'instauration d'un dialogue au sein du service sont des facteurs de mieux être personnel et professionnel. Éviter l'isolement est une exigence renforcée dans l'accomplissement des missions du surveillant ;

- **L'accompagnement individuel et collectif** : les acteurs médicosychosociaux doivent être clairement identifiables au sein de chaque structure ; les personnels doivent bénéficier des visites médicales réglementaires ainsi que d'un accès facilité aux psychologues des personnels ;

- **Le soutien au développement d'activités extra professionnelles** : l'esprit de solidarité doit être encouragé et la lutte contre le sentiment d'isolement (développement du secteur associatif, manifestations sportives ou culturelles...) doit être renforcée ;

- **Les actions, associant les surveillants, visant à mieux faire connaître et à valoriser l'image de l'établissement et le rôle des agents** (campagne d'informations, rencontres, cérémonies de mise à l'honneur des personnels, etc.) doivent être développées.

2 Conforter le positionnement du surveillant au sein d'un collectif : pierre angulaire de la sécurité et de la prise en charge du détenu

- **La solidarité entre les surveillants** : ce principe doit se manifester en toutes circonstances ;

- **L'esprit d'équipe et le soutien de la hiérarchie** : ce principe exige une présence accrue des officiers et des gradés en détention, ainsi que des échanges réguliers avec les surveillants. L'appel, formalisé et effectué dans un lieu adapté, est fait à chaque prise de service ; les briefings doivent être tenus chaque jour par secteur afin de définir et partager les objectifs de la journée ou du service. Lors d'incidents graves, des Retex doivent être organisés. Enfin, des réunions de synthèse avec les surveillants, doivent être pilotées avec régularité par la direction de l'établissement ;

- **Le premier surveillant est le référent incontournable pour les surveillants** : il anime l'équipe, apporte un appui technique et juridique, encadre les surveillants et contribue à leur formation ; il est également, par sa présence effective, le garant de la fluidité des mouvements en détention ;

- **La bonne information du surveillant** : la connaissance par les surveillants des notes de service, des contrôles de sécurité à effectuer, des réflexes à avoir en cas d'alarme et d'intervention, ainsi que des consignes liées au poste occupé sont essentiels au respect de ce principe.

3 Une relation entre le surveillant et le détenu, fondée sur l'autorité, l'écoute, l'observation et la responsabilité, permettant une réduction des violences

- **La bonne organisation des détentions** : une organisation des mouvements anticipés et encadrés, s'appuyant sur une rationalisation des plannings d'activités des détenus doit guider la sécurité, quel que soit le régime de détention ;

- **Pour renforcer la sécurité des personnels**, les missions normalement dévolues individuellement, dans un secteur d'hébergement, à chacun des agents, peuvent être confiées collectivement à l'ensemble des personnels qui se répartissent les tâches à réaliser (fonctionnement en équipe) ou à deux agents travaillant dans des unités de proximité (fonctionnement en binôme) ; ce fonctionnement implique une organisation et une planification des services, adaptées à chaque structure, et sur lesquelles les surveillants ont pu s'exprimer ;

- **L'autorité du surveillant renforcée par un positionnement et des prérogatives réaffirmées** : à son initiative, dans le cadre réglementaire, le surveillant agit sur le respect du règlement intérieur par les détenus, la mise en oeuvre de fouilles de cellules et des détenus ainsi que sur le contrôle des relations du détenu avec l'extérieur (parloirs, téléphonie, courrier, etc.) ;

- **L'écoute et l'observation du surveillant durant le temps d'incarcération du détenu** : ces missions sont exercées quotidiennement, notamment lors d'échanges avec les détenus, la conduite éventuelle d'entretien ou d'audience. Elles sont également acquittées par la participation et la contribution aux instances pluridisciplinaires ainsi que par la transmission d'observations, ou d'avis, portant sur le comportement et les actes de prise en charge quotidienne du détenu ;

- **Le travail en pluridisciplinaire permet au surveillant de disposer d'informations utiles** à la réalisation de ses missions, dans le respect du code de déontologie et de la confidentialité ;

- **La détection et l'évaluation du comportement du détenu pour prévenir les comportements violents** : ces missions participent de l'analyse du risque, associé à une situation ou une personne.

Par son action, le surveillant contribue aux propositions de prise en charge adaptée au regard des divers dispositifs mis en place par l'administration pénitentiaire, ainsi qu'aux orientations vers les services pénitentiaires d'insertion et de probation, les psychologues ou les services sanitaires, etc. ; le rôle d'interlocuteur privilégié du détenu participe aussi du respect, de la légitimité, et de l'autorité du surveillant vis-à-vis de la population pénale.

4 Vers une plus grande responsabilisation du surveillant dans ses missions régaliennes portées par un socle commun de formation ambitieux

La formation initiale, telle qu'issue de l'arrêté de 2018, a pour objectif l'acquisition des compétences essentielles à l'accomplissement des missions qui constituent le cœur du métier de surveillant pénitentiaire. Selon la formule usuelle, à l'issue de cette formation de six mois, le surveillant stagiaire doit être le « meilleur débutant possible ».

Afin d'accompagner le développement d'une nouvelle approche de la relation entre le surveillant et le détenu, il conviendra de nourrir la formation en dotant le surveillant d'outils lui permettant d'acquiescer une « **méthodologie de l'observation** ». La formation initiale des surveillants intégrera ainsi des séances de formation dévolues à la valorisation de la position privilégiée du surveillant en qualité d'observateur quotidien de la personne détenue ; cette valorisation nécessite de travailler, outre sur l'observation en tant que telle, sur les modalités de restitution de celle-ci (rédaction d'observations, d'écrits professionnels, etc...).

Afin que les jeunes professionnels puissent s'approprier les outils qui leur seront présentés durant la formation à l'École, ils auront l'occasion d'expérimenter ce rôle du surveillant sur les lieux de stage, accompagnés notamment par les formateurs et les tuteurs.

En complément de l'évolution de la formation initiale, les DISP proposeront, dans le cadre de la formation continue, des modules utiles à sa mise en oeuvre. Ils porteront notamment sur l'évaluation, fondée en particulier sur les entretiens que peuvent être amenés à conduire les surveillants, ainsi que sur les enjeux de l'application des peines, l'évolution des normes. L'enjeu de ces modules de formation sera de conférer aux surveillants un rôle reconnu comme incontournable au sein des différentes instances d'orientation et de gestion de la vie quotidienne du détenu.

Ces nouvelles thématiques de formation continue s'articuleront avec les 5 jours de formation obligatoires prévus dans le socle commun de formation issu de la circulaire du 22 novembre 2018.

Chaque chef d'établissement pénitentiaire s'assure d'une mise en oeuvre concrète, et dans la durée, de ces principes.



Les femmes surveillantes

Les affectations de femmes, surveillantes dans les prisons pour hommes, ont commencé en 1983. Cependant c'est fin 1990 qu'elles ont fait leur véritable entrée en détention.

Souvent les qualités relationnelles des surveillantes sont mises en avant par les hommes détenus : « Elles ont plus d'empathie, sont plus à l'écoute, plus dans le relationnel, plus respectueuses, plus diplomates, plus attentives, moins agressives, plus posées. ». Certains vont jusqu'à dire « on peut même leur faire des confidences ». Dans ce

climat apaisant il y a moins de rapports de force d'où moins de conflits et de clashes, elles suscitent du respect de la part des détenus et des surveillants.

A l'inverse, chez les femmes détenues, les surveillantes concentrent sur elles beaucoup de défauts : « Elles sont peu indulgentes, très à cheval sur le règlement, méchantes et menteuses. » Les surveillantes estiment que les détenues sont plus agressives, capricieuses, imprévisibles. « Le travail est plus facile au quartier homme qu'au quartier femme ».

Un bel exemple de surveillante, l'auteur de « Au cœur de la prison des femmes » de Marie-Annick Morel



La rémunération

Comme tous les agents de l'Etat, les surveillants pénitentiaires sont soumis au statut général de la fonction publique et au statut particulier de l'administration pénitentiaire. Ils sont également régis par un statut spécial : le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006 modifié par le décret n° 2019-1038 du 9 octobre 2019.

Rémunération nette mensuelle au 1er juillet 2022, y compris primes liées aux fonctions, hors heures supplémentaires, dimanches et jours fériés, nuit et primes liées à la situation familiale ou géographique (indemnité de résidence)

Elève surveillant	à partir de 1355 €
Surveillant / Brigadier	de 1679 € à 2400 €
Premier surveillant	de 2235 € à 2673 €
Major	de 2514 € à 2846 €

A noter que pour les élèves, la rémunération des élèves varie selon qu'ils sont en formation à l'ENAP ou en stage.

Source : CGT Pénitentiaire

LOI n° 2009-1436
du 24 novembre 2009

Code de déontologie du service pénitentiaire

Art. 11

L'administration pénitentiaire comprend des personnels de direction, des personnels de surveillance, des personnels d'insertion et de probation et des personnels administratifs et techniques.

Un code de déontologie du service public pénitentiaire, établi par décret en Conseil d'État, fixe les règles que doivent respecter ces agents ainsi que les agents des personnes de droit public ou privé habilités en application du second alinéa de l'article 3.

Ce même décret fixe les conditions dans lesquelles les agents de l'administration pénitentiaire prêtent serment ainsi que le contenu de ce serment.

Formule de prestation de serment

« Je jure de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer les devoirs qu'elles m'imposent dans le strict respect des personnes confiées au service public pénitentiaire et de leurs droits. Je m'engage à me conformer à la loi et aux ordres reçus et à ne faire qu'un usage légitime des pouvoirs qui me sont confiés. »



La violence en prison

Les surveillants en première ligne

Prison et violence sont souvent associées, les prisons engendrent de la violence. Les mois d'été sont plus sujets à des actes de violence que les mois d'hiver. Dans notre étude, lorsque nous parlons de violences, nous évoquons violence verbale et violence physique.

Les violences verbales sont moins connues que les violences physiques car elles sont considérées comme étant de moindre gravité. Pourtant, elles ne sont pas anodines et peuvent être productrices de violences physiques.

Les parcours de vie des personnes détenues comptent parmi les causes explicatives des violences. Les parcours antérieurs à l'incarcération sont complexes - situation professionnelle instable, antécédents judiciaires, situations familiales souvent compliquées, dépendances et addictions - et ils contribuent à l'adoption de comportements jugés violents.

Il est en revanche simpliste de réduire tous les actes de violence en milieu carcéral à la personnalité ou aux troubles mentaux des détenus qui les ont commis.

Le contexte social de la prison favorise aussi la violence. Les contacts humains entre les personnes détenues et le personnel de surveillance sont minimisés, les activités et sorties sont réduites au minimum, la surveillance visuelle constante, la multiplication des fouilles, les privations, les conditions de détention indignes, l'absence de droit à l'expression, l'isolement, les rumeurs, la surpopulation et la promiscuité, l'infantilisation, la cohabitation obligée, etc. témoignent des effets délétères que peut produire cette forme extrême d'enfermement.

La promiscuité, surtout dans les maisons d'arrêt les plus surpeuplées, a pour effet l'impossibilité de se préserver un espace personnel. La « cohabitation imposée » amplifie les frictions et les rixes, première source de tension et de violence.

Si les violences recensées entre personnes détenues ont, quant à elles, principalement trait à des règlements de comptes ou à des motivations qualifiées de sexuelles, nous ne pouvons ignorer les violences à l'égard du personnel.

Les agents de l'administration pénitentiaire, du fait de leurs conditions de travail,

évoluent dans un milieu où les démonstrations de violence sont quotidiennes. Personnes détenues et personnels répètent en effet « que tout peut arriver à tout moment, tout le monde se méfie de tout le monde ». Les surveillants se méfient des détenus et réciproquement. Cette violence agit sur le personnel qui lui fait face, et il n'est pas étonnant que cette souffrance au travail se fasse ressentir à tous les niveaux.

Par exemple, ce détenu qui a agressé violemment un surveillant, ne tolère pas la sanction signifiée par le surveillant et lui fait savoir d'un coup de poing. L'incident a occasionné un arrêt de travail.

Les conséquences psychiques et physiques peuvent aboutir à un mal-être, à la dépression, à la peur au travail, au stress post-traumatique après agression.

Le métier de surveillant est difficile

Le surveillant gère des groupes humains, mais aussi des individus avec des personnalités différentes, il doit en tenir compte. L'application rigide du règlement ou trop de sanctions peuvent nuire aux relations avec les personnes détenues. Il



faut trouver un équilibre entre sanction et négociation. La coopération avec les détenus s'avère nécessaire, chose que le surveillant n'apprend pas à l'école ni ne trouve dans le règlement. Seul le terrain parle. Les détenus ont besoin des surveillants pour avoir un service médical ou faire une demande au SPIP, etc., et les surveillants ont besoin des détenus pour maintenir le calme en détention. Confronté dans un rapport de force permanent, au risque de passer pour des méchants, les surveillants privilégient l'application de la règle, mais il n'est pas rare que d'autres s'en abstiennent. Passer un paquet de cigarettes d'une cellule à l'autre est interdit par le règlement. Pour acheter la paix sociale les surveillants peuvent parfois fermer les yeux. Les surveillants sont aussi exposés à des nuisances spécifiques à la prison, comme les conditions de travail (jour/nuit/week-end/jour férié). Ils doivent vivre une grande partie du temps dans un monde clos,

travailler dans l'urgence du fait du manque récurrent de personnel. Toujours sur leurs gardes, avec la nécessité de se maîtriser, comprendre les codes, avec les détenus et entre détenus, mais aussi accepter sans faille les ordres venant des supérieurs.

Ces violences entament et fragilisent psychologiquement les agents sur leur lieu de travail. Leur anxiété et le stress peuvent les conduire à la dépression, à l'addiction à l'alcool, à des troubles musculosquelettiques invalidants, etc.

► Nous sommes pris dans un étau entre la hiérarchie et les détenus et pourtant, sans nous, la prison serait une zone de guerre.

► La hiérarchie ne reconnaît pas notre valeur, nous manquons de reconnaissance.

► Je me sens abandonné, on se préoccupe plus des détenus que de moi.

► On nous demande de faire du social avec les détenus, mais de nous, on s'en fout !

► La pénitenciaire devrait se préoccuper de notre bien-être, pas du leur. Nous sommes les oubliés du système.

Ce métier peut aussi polluer la vie privée :

► Je ramène les emmerdes de la journée avec moi à la maison

► J'ai des difficultés à prendre du recul sur les événements

► On se fait bouffer par les problèmes avec les détenus, les collègues, les notes de service qui nous mettent en colère, la hiérarchie.

► On se dit toujours que ce soir on ne parlera pas de la prison et inévitablement, on y vient.

► Je mets mon couple en danger.

Il nous appartient à nous les visiteurs, de ne pas oublier ces femmes et ces hommes surveillants pénitentiaires.

Un bonjour, quelques mots, un sourire, ces petites attentions qui signifient qu'ils comptent pour nous.

Violences entre détenus : les surveillants tirent la sonnette d'alarme

Le meurtre d'Yvan Colonna le 2 mars 2022 par un autre détenu « a priori » sans histoire de la prison d'Arles a largement été médiatisé. En cause la personnalité de la victime condamnée pour le meurtre d'un préfet. Cependant, à bas bruit, les surveillants de prison alertent sur les violences entre détenus. En témoigne le meurtre d'un autre détenu au centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet le 2 août. Les faits se sont déroulés dans la cour de promenade, l'agresseur était porteur d'un couteau en céramique. Une arme artisanale comme d'autres susceptibles d'être fabriquées en prison.

L'administration pénitentiaire a dénombré seize homicides

en détention entre 2015 et 2021. Mais aussi 8 883 actes violents entre détenus pour la seule année 2018. Ces statistiques ne reflètent qu'une partie de la réalité. Bon nombre de victimes ne se signalent pas par crainte de représailles.

Trafic de drogues, rivalités à l'extérieur qui pénètrent en détention, rackets entre bandes, viols... Les surveillants listent les lieux à risque où la violence s'exerce : à l'intérieur même des cellules parfois surpeuplées, les cours de promenade, les aires de sports, les douches collectives. En fait les surveillants ne peuvent pas être partout et à tout instant pour parer les vellétés de violences.

À la suite de nombreux

témoignages sur les conditions de détention et la montée de l'agressivité, le contrôleur général des lieux de privation de liberté notait déjà en 2019 que bien des violences de la part de détenus, souvent sans travail et inoccupés, « sont directement liées aux effets de l'enfermement et à la promiscuité qui rassemblent des gens qui n'ont pas choisi d'être ensemble dans un même espace clos. » Les surveillants sont en première ligne pour mesurer le niveau d'agressivité entre détenus.

Cet article est un résumé de l'article de Pierre Bienvault publié dans La Croix du 9 août 2022

LA CROIX



Sociologie du surveillant pénitentiaire

Cette synthèse s'appuie sur les données sociologiques des 4 dernières promotions sorties de l'ENAP :

Chaque promotion (deux par an) présente en moyenne entre 400 et 600 élèves. La durée des études est de 6 mois.

Le recrutement se féminise, passant de 31% en 2021 à 48% en 2022, confirmant la tendance déjà perceptible les années précédentes.

L'âge moyen est de 29 ans, les moins de 25 ans H & F représentent 40% des candidats.

70% des élèves sont titulaires du baccalauréat, 20% de CAP/BEP, 10% du brevet des collèges et quelques % de bac+2 voire bac+5.

A noter que plus de 30% ont déjà une expérience dans les métiers de la sécurité.

L'inscription au concours :

Les spots publicitaires déclenchent 15%, le résultat de l'influence familiale est de 50%, Internet arrive en seconde position avec +/- 35%

Quant aux motivations, la sécurité de l'emploi recueille 40%, l'intérêt déclaré pour le métier plafonne à 22%

Les célibataires représentent entre 50 et 64% selon les promotions. Pourcentages à rapprocher des tranches d'âge où les moins de 25 ans sont majoritaires.

L'outre-mer fournit de 25 à 40% des recrutements suivi par la région parisienne, le nord et la Bretagne, viennent ensuite l'Alsace l'est et le sud-est et enfin le sud-ouest. Le centre de la France semble absent des recrutements.

La 213ème promotion - Août 2022

- > 495 élèves entrés en formation le 22 août 2022 pour une durée de 6 mois
- > 483 répondants, soit un taux de retour de 98%
- > 45% de femmes, 54% d'hommes et deux personnes non-binaires
- > Âge moyen : 28,7 ans
- > 70% des élèves sont titulaires du baccalauréat.
- > Principale DISP d'origine : la Mission Outre-mer (29%)
- > 29% de la promotion a eu au moins une expérience dans un métier de la sécurité.
- > Principale perspective professionnelle : monter en grade vers des fonctions d'encadrement.

Motivations à devenir surveillant (213ème promotion)



Les horaires de travail

Il y a presque autant d'horaires que d'établissements
On distingue principalement trois types d'horaires.

Le service en 3-2

3 jours de travail 2 jours de repos
1 dimanche de libre tous les 5 semaines
Le service du matin 6h45 à 13h30
Le service du soir 12h30-20h
Le service de coupure 8h-12h et 13h30 -18h
Le service de nuit 18h30 - 8h avec une descente de nuit (cad le moment où on peut dormir 1ère ou 2ème moitié de nuit)
A noter que ce service décrit en 3-2 peut aussi être un service en 4-2 ou en 3-3.

Exercer en horaires décalés exige de réelles aptitudes.

Le service en 12 ou 13h dit "les longues journées"

6h45 - 19 h ou 20 h selon que l'on est en MA ou en CD.
Deux semaines en alternance
La première 5 jours de travail et deux jours de repos
La deuxième 2 jours de travail et 5 jours de repos
Brigade de nuit possible
Il y a donc des bons tours et des mauvais tours

Le service en poste fixe

Du lundi au vendredi sur les horaires de bureau. Pas d'heures supplémentaires.
Il s'agit des poste concernant : surveillance extérieure, service photo, lingerie, cuisine, vagemestre, transfert,...

Un poste valorisant

On pourrait imaginer ce poste dans une société à l'extérieur des murs. Jean, surveillant à la fouille, est titulaire de son poste.

Depuis surveillant-élève, il est maintenant surveillant-brigadier après 15 ans dans la pénitentiaire. Jean occupe ce poste fixe qu'il a demandé lorsqu'il était vacant. Il l'occupera jusqu'à ce qu'il demande son changement.

La fouille est un espace de stockage pour les objets et valeurs que les personnes détenues ne peuvent garder en cellule. Leur dépôt est répertorié, enregistré dans l'ordinateur, chaque carton sera restitué à son proprié-

taire lors de sa sortie ou transfert. On pourrait penser que ce travail n'est qu'administratif. Ce poste est complété par le suivi quotidien des rendez-vous pour les avocats, le corps médical, les visiteurs et autres sollicitations. A l'aise et aimable avec ceux qu'il côtoie tout au long de la journée, Jean reconnaît avoir un poste intéressant. Différentes fonctions font que son travail n'est pas monotone mais varié. Ses horaires du lundi au vendredi sont un avantage appréciable et lui conviennent, de 8h à 17h, pause-déjeuner 1h40.

Il appellera les personnes détenues convoquées par les professionnels médicaux, médecin, dentiste, psychologue, psychiatre, kinésithérapeute. Jean connaît les personnes qui travaillent dans les ateliers, ou font partie des équipes en cuisine. Ainsi, il appellera un travailleur

ou un auxi en dehors des heures de travail. Quand la personne est en promenade, il en tient compte et renouvellera son appel.

Que se passe-t-il d'autre près de la fouille ? Les commissions de discipline, les auditions pour les enquêtes menées par la PAF police aux frontières, pour les OQTF - obligation de quitter le territoire français. Et Jean patiemment va appeler le bâtiment dans lequel vit la personne convoquée.

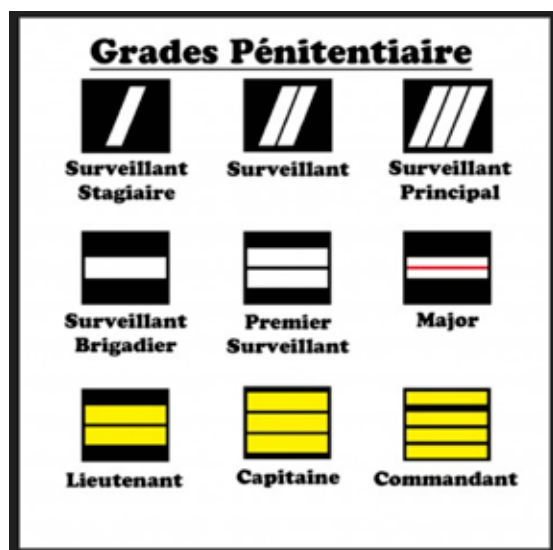
Un avocat, une visiteuse arrive pour un parloir ? Il appelle le bâtiment... Jean doit être méthodique et organisé, son calme lui permet de remplir au mieux sa fonction.

Quand il quitte le travail, la famille, le sport, le vélo sont ses sources d'équilibre et de détente. Il confiera qu'à la maison, on ne parle pas « boulot ».

L'uniforme unisexe

Depuis 2006, les uniformes des surveillants sont les mêmes. Les surveillantes revêtent le même uniforme que leurs collègues masculins, quel que soit le quartier de la détention où elles sont affectées. Polo, pull, blouson, pantalon et casquette bleu marine, ceinture et rangers noir. Les cadres portent la même tenue mais leurs polos ou pulls sont bleu ciel. Rien ne distingue la tenue des hommes de celle des femmes. Le port de cet uniforme unisexe a aussi pour fonction de réduire les risques de séduction. Pour la majorité des surveillants (es) interrogés la mixité au travail n'est pas un obstacle. Le travail se fait ensemble dans le respect des uns et des autres.

On distingue les grades par les galons et chevrons portés sur le torse.



Surveillant/surveillante

«Il y a une part de noblesse dans ce métier»

Servir la République est le principal idéal d'Henri, surveillant à la maison d'arrêt de Tours. Le brigadier raconte son métier qui interfère avec sa vie personnelle et ses relations avec les personnes détenues.

« Notre métier consiste bien sûr à garder des murs et des personnes détenues. Mais nous avons connu une transition, celle du gardien au surveillant avec de nouvelles compétences ». L'aspect sécuritaire reste essentiel. « Avec les personnes détenues, un réel dialogue s'est instauré qui n'existait pas auparavant. La prise en charge est meilleure, plus individualisée. On répond à plus de détresses et de besoins qu'auparavant. Le quartier des arrivants est fait pour ça. Tout l'enjeu est de donner des bases aux nouveaux arrivants pour construire les premières briques de leur réinsertion. C'est un métier humain avant toute chose. On essaie de suppléer ce que la société propose à l'extérieur ».

Le petit bureau du quartier des arrivants est encombré de papiers et de dossiers. Sans fenêtre, la lumière du jour n'y pénètre pas. Le brigadier Henri (prénom d'emprunt) y loge son 1,95 m et sa carrure tout aussi imposante. Un supérieur vient lui faire signer un formulaire. Le talkie-walkie, l'accessoire permanent et essentiel du surveillant, crachote par intermittence, à fréquence soutenue : « Faire descendre-untel pour son test PCR ».

Henri est entré dans l'administration pénitentiaire comme on entre dans les ordres, ceux de la République : « Je viens d'une famille de fonctionnaires avec le besoin de servir le pays, et cela depuis mon arrière-grand-père. Je suis le premier à intégrer l'administration pénitentiaire ». Il ne voulait pas les contraintes de métiers sujets à des mutations géographiques régulières (infirmier, douanier, gendarme) comme les avaient subies ses parents. Le concours pour entrer à l'ENAP - Ecole nationale d'administration pénitentiaire à Agen - ouvert à partir du brevet, fut une formalité pour le titulaire d'un bac ES.

Après les huit mois d'école, une première affectation à Fleury-Mérogis en région parisienne, la plus grande prison d'Europe avec ses 2855 cellules, et une moyenne de 5000 personnes

détenues. « J'avais 19 ans. Je partais à l'aventure. Je me suis demandé où je mettais les pieds. En fait, un univers méconnu du grand public, stressant, angoissant, avec des odeurs fortes. C'était physiquement et psychologiquement violent ». Un choc carcéral pour le surveillant débutant. « Tu comprends tout de suite si tu n'es pas fait pour ce travail ».

Aujourd'hui à 37 ans, le brigadier a pris la mesure de son métier « on a toujours peur de ce que l'on ne connaît pas ».

Sa carrure l'aide à pacifier les relations avec les personnes détenues. « L'apparence joue d'un côté comme de l'autre, il y a un côté théâtral. En réalité il y a moins de conflits violents car le rapport de forces n'est pas en faveur du détenu. »

Les surveillantes, de plus en plus nombreuses dans la profession, sont-elles parfois en difficulté ?

« C'est un métier qui se féminise. Les surveillantes abordent les problèmes de manière différente, avec plus de psychologie. Avec elles les détenus ont des rapports différents ».

Cependant, avec une population pénale plus islamisée, certains détenus ne supportent pas l'autorité d'une femme, même revêtue de l'uniforme et du gilet pare-balles réglementaires.

Avec 240 détenus environ, soit une occupation de 200%, la vieille maison d'arrêt de Tours, pour hommes, située au centre-ville, est surpeuplée. C'est le lot de toutes les maisons d'arrêt en France.

Si le procureur de la république de Tours souhaite la construction d'une nouvelle prison à l'extérieur de la métropole entre Tours et Blois, il n'y a pas de projet en vue sur le plan national.

Selon la loi, une cellule individuelle pour chaque personne détenue devrait être la règle dans toutes les prisons françaises.

A Tours, les cellules de 9m2 ont trois lits superposés. Tours échappe donc à la mode des matelas par terre.

Cependant le brigadier Henri est plus mesuré sur le respect impossible de la loi. « Beaucoup de détenus ne supporteraient pas l'encellulement individuel. Ils sont déjà isolés de leur famille, de leur milieu. L'isolement en cellule peut entraîner une augmentation des risques suicidaires. L'ennui est le plus grand ennemi. Une cellule avec deux personnes permet une meilleure sociabilité. Sinon, 22 heures sur



24, les personnes parleraient aux murs. On peut être pour ou contre l'encellulement individuel, mais en le faisant, il y a le risque de perdre son humanité. Certains pèteraient les plombs avec un mur comme seul miroir. Avec un codétenu, on peut s'évader, échapper à cette tension ».

Un métier en marge de la société «On doit se préserver»

Surveillant, un métier mal considéré par la population ?

« C'est difficile de porter ce métier à l'extérieur. Je n'en ai pas honte. J'ai la fierté de servir mon pays. Le métier vous change, vous oblige à prendre en compte certains facteurs dans votre vie. On vit un poil en marge de la société. Il faut faire attention quand vous sortez de chez vous, à la merci d'une mauvaise rencontre avec quelqu'un qui connaît le lieu de votre habitation. Surtout depuis les attentats ».

Henri se rend en civil à la maison d'arrêt, retrouve son uniforme au vestiaire de la prison. Il est en passe d'acquiescer une maison. Ses voisins ne le verront jamais en « bleu » et ignoreront son métier.

Sa femme connaît les mêmes contraintes. A la question rituelle : que fait ton mari, son épouse élude la réponse ou arrondit la vérité.

« On doit se préserver. On ne sait pas à qui on a à faire ». Le couple a choisi de ne pas avoir d'enfants. Le cercle de leurs amis est limité, sans contacts avec des personnes extérieures. « C'est un métier qui demande rigueur et précaution chaque jour de votre vie. C'est un métier qui demande beaucoup et donne peu ».

Les agents « entrent » en prison. « Vie familiale, vie sentimentale, vie sociale...On a conscience de les sacrifier. On sait ce que l'on fait pour notre patrie ».

Certains ont la critique facile. Mais les Français ne veulent pas payer pour la prison. De plus, ils ne la veulent pas chez eux. Pourtant ils veulent l'ordre républicain. Ils ne veulent pas entendre parler des problèmes alors que la justice n'a pas les moyens d'incarcérer dignement ».

Ascenseur social, mais pas assez de personnel

Le brigadier Henri adhère au nouveau principe de « surveillant-acteur » et de sa charte qui s'affiche dans son bureau. « Il s'agit d'être acteur dans son métier, dans sa course. Un rôle avec son côté théâtral. On a une mission à remplir par tous les moyens possibles : garder la personne détenue dans de bonnes conditions, éviter l'évasion, voire le suicide. Surveillant-acteur, un projet en vogue pour les prochaines années ».

Les directeurs d'établissements sont-ils de bons interlocuteurs ? Henri, avec sa casquette de délégué Force Ouvrière, répond sobriement : « Les patrons partent, les surveillants restent. Ça ne nous déstabilise pas. Avec 200 heures de travail par mois, de

jour comme de nuit, sans compter les heures supplémentaires, week-ends, jour fériés, vacances imposées...Nous avons un devoir d'exemplarité ».

Surveillant, une profession classée parmi les métiers durs. « Il faut aussi remplir les prisons de surveillants ! ». Seulement 600 candidats se présentent au concours tandis que l'administration propose 900 places de surveillants. « Pourtant ce métier offre des perspectives ».

Le syndicaliste porte les revendications de ses collègues auprès de la DRH de son établissement. Il reconnaît qu'après la formation, le salaire d'entrée est relativement élevé par rapport à d'autres agents du service public et que les promotions sont ouvertes et plutôt rapides à l'issue des concours. Environ 2000 € net pour un jeune brigadier (voir la grille indiciaire des rémunérations). La question des primes - astreintes de nuit, prime de fouille, de surpopulation, etc. - est permanente.

«La loyauté et la fidélité demeurent. Il y a une part de noblesse dans ce métier»



Arnaud Théval Incorporations - Scène à la fourchette (2015) ENAP, Agen.



Et pourquoi ne pas demander aux personnes incarcérées de témoigner

Re transcription du texte manuscrit d'une personne détenue

Maton, garde-chiourme, geôlier, gardien de prison ou surveillant, combien de mots plus ou moins imagés pour ce métier ? Ces noms reflètent l'évolution d'une fonction dans les bagnes, les galères, les geôles ou les prisons. Alors le surveillant pénitentiaire d'aujourd'hui fait-il un métier très différent des gardiens du 18ème siècle ?

Oui, si l'on considère l'attention portée de nos jours dans les textes à la personne du prévenu ou du condamné. Mais le problème du nombre, de la formation et de l'organisation des surveillants dans les établissements se posent à mon avis de façon aigue. Je peux vous donner mon point de vue en tant que personne condamnée car, comme d'autres détenus, j'ai fait du «tourisme carcéral» de l'ancienne prison de la santé à Bois-d'Arcy, deux fois à Fleury-Mérogis avant Réaux, pour attendre ma libération dans le sud de la France.

Le nombre de surveillants



présents chaque jour est secret pour des raisons de sécurité, j'en conviens. Mais comment ne pas se rendre compte des retards dans les mouvements, de l'embarras des surveillants face à l'absence d'un collègue le matin à l'ouverture tardive des cellules ?

On assiste au développement des équipements électroniques de substitution (tourniquets, cartes d'accès électroniques, caméras de contrôle de circulation). Il y en a dans toutes les prisons mais la présence humaine reste nécessaire et je ne rentrerai pas dans cette polémique ni dans celle des effectifs.

Y a-t-il un problème de la formation des agents ? Et que demande-t-on à un surveillant aujourd'hui ? Toujours d'après mon expérience, il lui faut-être à la fois un agent du maintien de l'ordre et un accompagnateur de la réinsertion des condamnés. Figure de grand écart !

D'une part se retrancher derrière le pouvoir que leur confère leur statut au risque de brutalité latente ou réelle. D'autre part aller vers les prisonniers dans une démarche de copinage qui ne trompe personne. Mais c'est une forme comme une autre pour acheter la paix dans les coursives.

J'ai heureusement rencontré des surveillants qui savaient équilibrer pouvoir et devoir sans devenir ni des «cow-boys», ils ne gardent pas du bétail, ni des «psychologues de service».

Mais que dire de la réaction des surveillants lorsqu'ils ont en face d'eux des détenus plus qualifiés dans certains domaines ? Informatique, technique ou droit par exemple. Comment cacher son ignorance et ne pas perdre la face, sinon en passant par la mauvaise foi et le refus, soit par

le mode «force» et «violence» ? Bien sur ce n'est pas une généralité mais constatons que cette force ou cette violence se veut légitimée dans un cadre juridique quelques fois flou mais toujours sous le couvert de la sécurité.

Le manque de formation apparaît de façon flagrante devant des réalités de société comme l'homosexualité ou les cas de dysphorie de genre. Ce terme décrit le sentiment de détresse ou de souffrance exprimé par les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance. Certains surveillants peuvent réagir avec du mépris, les rejeter ou utiliser la brutalité, attitude condamnable pour des agents de l'état, vous en conviendrez.

Incompréhension devant des personnes qui font des études en détention, certains réussissent des examens ou des formations professionnelles de haut niveau. Combien de fois n'ai-je pas entendu un surveillant me dire : «Tu n'as rien de mieux à faire ?» alors que je passais l'après-midi à travailler mes cours. J'ai même entendu ceci : «De toute façon avec ton casier judiciaire, tu ne pourras pas trouver de travail dans cette branche-là.»

Ainsi j'ai pu observer un passage de ce que j'appelle «le manque de formation» à ce que je nommerai «le manque de motivation» des surveillants. Et pourtant je veux le souligner, ces dix dernières années des améliorations ont été visibles dans ce domaine. Mais revenons à mon expérience carcérale : L'incohérence de certaines décisions, les ordres suivis de contre-ordres, le refus arbitraire. Si pour les prisonniers ils constituent des motifs de plainte, que dire des surveillants qui vivent ces situations à longueur de journée ? Comment



un surveillant avec les réponses de sa hiérarchie ne perd-il pas sa bonne humeur ? Un exemple : Des agents souhaitent encourager une démarche de décoration des couloirs d'un bâtiment. Ils doivent demander la permission à leur direction qui, dans l'ignorance relative du terrain, va refuser en prétextant tel ou tel article d'un règlement intérieur ou d'un code. Ici en l'occurrence, la reconnaissance qu'une autorisation particulière pour ce bâtiment ouvrirait la porte à d'autres demandes d'autres services. Donc on ferme tout.

La féminisation grandissante du métier, remarquable chez les gradés, et l'embauche de personnes de plus en plus qualifiées par une expérience professionnelle antérieure va peut-être faire évoluer les choses !

Un autre exemple : Occupant le poste de «comptable d'atelier» j'ai beaucoup apprécié ma relation avec le surveillant de l'atelier. Le comptable est responsable des relevés de travail des «opérateurs», nom donné à ceux qui travaillent en détention. Ce surveillant, ancien instituteur, gérait l'atelier

comme une classe avec respect et bienveillance mais aussi avec rigueur et sévérité, et la qualité du travail prouvait le bien-fondé de son approche.

Encore une fois par mon expérience de détenu engagé dans de nombreuses activités en prison, je peux dire que le système administratif et la pyramide des responsabilités ne permettent pas de développer la motivation des surveillants. Pas d'initiative veut souvent dire moins de motivation ; les entreprises qui évoluent le mieux aujourd'hui n'ont-elles pas simplifié ce recours à la direction pour favoriser les responsabilités du terrain ?

Motivation des surveillants et communication pour finir. Certains surveillants ne comprennent pas la présence des associations en détention. J'en veux pour preuve des réflexions que j'ai entendues : «Ce ne sont pas les intervenants associatifs qui vont faire la loi ici...» Le départ des établissements du GENEPI Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées, a laissé des traces ! Bien au contraire, ces associations sont des relais avec la société et il est regrettable qu'elles ne puissent pas à la fois intervenir auprès des personnes

détenues, et aider l'AP dans un dialogue qui rendrait service à tout le monde.

Si les détenus ne le demandent pas avec insistance, il est rare que les surveillants les encouragent à participer aux rencontres avec ces associations. Alors, problème de communication de ces associations face à un relatif immobilisme de l'institution ? Crainte de remise en cause des surveillants eux-mêmes devant l'évolution de la société ? Sans doute les deux.

Car la société évolue avec les prisons, donc les prisonniers et du même coup les surveillants. Mais chacun garde sa vitesse d'évolution tant qu'il s'agit de progrès. Car toutes les personnes incarcérées sortiront à l'issue de leur peine, et il serait dommage qu'elles retournent dans leur monde d'avant au risque de la récidive.

Alors, un dernier souhait : faire entrer le management moderne dans la grande structure de l'administration pénitentiaire pour que les acteurs principaux du terrain, les surveillants, puissent réaliser leur mission dans de meilleures conditions et au bon moment. Mais je crains que ce ne soit qu'un rêve.

ET pourtant, bien des rêves ont déjà fait bouger la société, n'est-ce pas ?

A l'Unité hospitalière sécurisée interdépartementale – UHSI – Prison-hôpital / Hôpital-prison

Au CHU de Bordeaux, une équipe de cinq d'entre nous, anime chaque semaine un atelier-détente. Dans un créneau horaire de trois heures convenues avec l'AP, nous proposons le mode parloir et des jeux de société aux personnes détenues qui sont là pour quelques jours, parfois pour un long traitement. Le séjour est d'autant plus difficile que le tabac est interdit et que les promenades n'existent pas.

Dans cette revue où nous abordons le métier du personnel de surveillance, ces quelques mots de Marc :

« L'ambiance entre les trois personnes et moi

a été très bonne. Nous avons passé deux heures à discuter et à jouer aux triominos. » Et il ajoute ceci :

A noter la bienveillance à chaque fois des surveillants à mon égard.

A comparer avec cette autre parole d'un surveillant :

On est bien sûr des surveillants avant toute chose, mais on peut aussi être un avocat, infirmier, psychologue, on est pompier aussi quand on leur porte assistance pour des soins ou pour éteindre des feux de cellule.





Quelles relations avez-vous avec les surveillants ?

On ne peut pas parler d'un véritable partenariat. Nous travaillons dans le même établissement mais nous ne connaissons pas tous les surveillants, très nombreux avec des horaires qui ne sont pas souvent compatibles avec les nôtres. Sur ce centre, où il y a une dizaine de bâtiments, nous sommes en contact avec les officiers responsables des bâtiments et avec les chefs de détention.

Nos relations sont bonnes, même si elles ne sont pas favorisées par l'existence des deux systèmes SPIP/AP.

En quoi ces deux hiérarchies qui se côtoient génèrent-elles des contraintes ou des dysfonctionnements ?

Ces deux entités, Pénitenciaire/SPIP, ne se connaissent pas suffisamment. C'est bien entendu en fonction des personnalités, mais les clichés ont la vie dure. Certains surveillants pensent qu'on les cantonne à un rôle de «port-clés», certains nous considèrent comme des assistantes sociales systématiquement «pro-détenus», laxistes et «bisounours».

Il faut tuer ces clichés et ne pas se limiter à des raccourcis simplistes du genre «CPIP=Femmes=Social» versus «Surveillant=Homme=Sécurité». Peut-être que la tenue, civile d'un côté, uniforme de l'autre, entretient ces idées réductrices.

Entretien avec des conseillères pénitentiaires d'insertion et de probation

La formation que nous suivons ne joue pas en faveur d'une vraie complémentarité. Lors de notre formation nous effectuons un stage en immersion de deux semaines comme surveillant(e).

Le métier de CPIP est abordé sur une journée et demie pendant la formation des surveillants. De notre point de vue, ce n'est pas suffisant.

On se dit aussi que ce pourrait être mutuellement bénéfique d'être accompagné par des surveillants lors de nos suivis et d'échanger davantage sur nos pratiques.

Est-ce qu'il y a de vrais moments d'échanges ?

Les échanges d'informations existent heureusement. Ils se font principalement par l'intermédiaire des officiers responsables des bâtiments et par l'outil informatique partagé GENESIS.

Les nouveaux arrivants sont pris en charge au QA pendant une semaine. Nous rencontrons ces personnes et nous en rendons compte à l'officier responsable.

Il y a aussi les réunions hebdomadaires de type CPU qui associent la détention et le SPIP. Il y a deux types de réunions : la première va traiter des aspects de la vie quotidienne - UVF, Parloir Famille, QA, indigence, travail, libération à un an -, la seconde aborde les parcours d'exécution de peines. Le cas spécifique de chaque personne détenue sera traité une fois par an.

Les surveillants sont partie prenante à chaque étape de la détention d'une personne. Lors de ces réunions, les échanges d'informations sont vitaux pour nous car ils nous éclairent sur le quotidien du détenu.

Nous sommes conscientes des difficultés qu'il y a à exercer le métier de surveillant au sein d'un établissement pénitentiaire et des répercussions que cela peut avoir sur leur vie personnelle.

Vivre le quotidien de la détention, l'ouverture des cellules le matin, la gestion des relations entre les détenus, celle des conflits, de la violence parfois... Tout cela n'est pas anodin.



Une profession très féminisée



Témoignage du dedans

Ce matin, au parloir, j'ai rencontré 'Monsieur A' qui m'a parlé de son changement de cellule. Depuis 9 mois il était au quartier d'isolement où il s'était habitué aux contraintes du QI et surtout il était seul dans sa cellule. Il m'a raconté qu'il a dû revenir dans une cellule à plusieurs, ce qui avait créé chez lui un état d'angoisse extrême. Cet homme de 33 ans a passé 90% de sa vie adulte, incarcéré. Il est en attente de son procès. Il me raconte que l'an passé, devant le juge il a eu un accès de violence, insultes à son encontre puis accès de rage par un déchainement sur le mobilier. Autre délit pour lequel il sera jugé. Je veux surtout décrire le personnage que je rencontre. Grâce aux visites de l'aumônier, une évolution s'est déjà opérée en lui.

La direction pénitentiaire lui a proposé de rester seul durant quelques jours dans sa nouvelle cellule le temps qu'il choisisse la personne détenue qui partagerait la cellule. Il avait une semaine avant qu'on ne désigne quelqu'un d'office. Il a décidé de demander à «mami» (surnom donné par les détenus à la surveillante de l'étage) de l'aider à choisir. Elle lui a ouvert les cellules une à une et il a constaté l'existence des triplètes.

Enfin, il a été «ému» par un homme de 78 ans qui occupait un matelas à terre. Il s'est présenté et lui a expliqué sa démarche. Cet homme a accepté de partager sa cellule. 'Monsieur A' me dit lui avoir laissé le lit du bas qu'il occupait. En quelques jours un lien s'est construit entre eux. Et aujourd'hui c'est un homme apaisé que j'ai visité, qui m'a dit ne plus avoir «la boule au ventre» !

Voilà le témoignage positif que je voulais apporter sur une situation délicate où le caractère humain et bienveillant a modifié - pour un temps - un homme.

Par Mayie, Visiteuse Bordeaux-Gradignan

Le billet d'humeur de Jean-laurent Bracq*

Refus de visite... et alors ?

Dans notre parcours de visiteur/visiteuse nous avons souvent été confronté à un refus de visite.

Et le ressentiment, parfois la colère, nous prend parce que nous obtenons rarement une explication. Du laconique « Il refuse » à « Votre gars est en promenade » en passant par « Il a d'autres occupations » à savoir l'infirmerie, les ateliers, l'école, les raisons sont multiples. Un terme magique est « blocage » : pour ceux qui ne rentrent pas en détention, il faut savoir que les mouvements sont régis par un certain nombre de règles très précises. On ne mélange pas les personnes détenues du bâtiment A avec celles du bâtiment C, on ne mélange pas un mineur et un détenu particulièrement surveillé (DPS) qui fait l'objet d'un traitement spécial, de même celui du quartier d'isolement (QI) qui transite vers le parloir ou l'infirmerie, sans oublier les gros mouvements vers les cours de promenade...

Et parfois même « On ne le trouve pas ». C'est quand même un comble dans un établissement où la sécurité est de mise, mais cela m'est arrivé. Le visité était en goguette dans les couloirs de l'établissement entre l'infirmerie, le parloir et le PCE.

Et puis vous venez de faire 30 km, avec en prime des embouteillages, on vous a demandé de repasser plusieurs fois sous le portique parce ça continue de sonner. Donc vous êtes passablement énervé. Comme je vous comprends !

Que devons-nous en penser ? En priorité on accuse le fonctionnaire de ne pas bien faire-

son travail. C'est parfois vrai car celui-ci n'a pas apprécié la semaine dernière votre réflexion sur la lenteur des arrivées ou bien il considère que les visiteurs lui procurent un surcroît de travail. Plus généralement la consigne n'est pas arrivée jusqu'au surveillant de la cour.

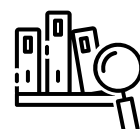
Eh bien, que pouvons-nous faire, comment analyser cette situation que l'on peut assimiler à un parloir fantôme pour une personne détenue, sans les conséquences de souffrance que celui-ci peut engendrer ?

La première piste est de respecter le travail du surveillant du parloir, ne pas le prendre pour un standard téléphonique, le respect mutuel viendra ensuite. Mais si vraiment il y a des blocages psychologiques, ne jamais s'énerver, ne jamais apostropher. On en parle au correspondant ANVP et celui-ci actionnera qui de droit, le directeur de la détention, l'officier responsable.

Ensuite on étudiera les raisons d'un refus de la part de la personne visitée, car il est vrai que certaines personnes se trouvent en mal-être à la suite d'un parloir famille, d'une lettre, et n'osent pas venir en parler car cela est trop intime, d'autres ont parfois davantage envie d'aller en promenade que de nous voir. Il faut l'accepter. Si cela arrive trop souvent, il ne faut pas hésiter à être direct « Tenez la semaine dernière, j'ai beaucoup pensé à vous en vous attendant au parloir... » et laissez-lui le soin de répondre ! Enfin vous avez le droit de le rayer de vos connaissances s'il ne vous prend pas au sérieux.

En guise de conclusion, n'hésitons jamais à poser les bonnes questions dans le respect les uns des autres.

* Ces propos n'engagent que leur auteur



Groupe Europe

AG de la NAOPV

Le 17/05/2022 à Londres, l'ANVP était présente à l'AG de la NAOPV, nos homologues outre-Manche.

Actualité

Ma présence au nom de l'ANVP est mentionnée dans l'introduction du Président. Je suis chaque année accueillie avec beaucoup de chaleur par une équipe qui a, ces derniers mois, travaillé sur un questionnaire pour des rencontres régionales de l'ANVP.

85 personnes participent à cette assemblée : des visiteurs et, comme toujours, des directeurs de prison, des surveillants, des aumôniers (qui sont en général les référents des visiteurs).

Les prisons anglaises et galloises sont restées fermées aux visiteurs de prison depuis le premier confinement. Leurs visites reprennent petit à petit, et pas encore partout. Celles des familles ont heureusement été rétablies beaucoup plus tôt.

Des appels vidéo ouverts aux familles et aux visiteurs depuis le début de la pandémie, ont permis d'adoucir l'isolement des personnes détenues. Ce développement de la vidéo était réclamé depuis une dizaine d'années, et prévu par l'Administration Pénitentiaire avant le Covid. Il est donc arrivé à point nommé ! Ces appels vidéo ont été très bien accueillis par des pères incarcérés qui ne souhaitent pas que leurs enfants viennent les voir en prison, et par des enfants à qui les murs font peur. Certains pères ont été heureux de revoir en vidéo leur domicile, ou de partager en direct avec leurs enfants l'ouverture de leurs cadeaux de Noël par exemple.

Comme l'ANVP, la NAOPV a perdu des visiteurs pendant la pandémie. Elle est également préoccupée par la recherche de financements.

Le Ministère, les familles, les visiteurs

M. Simon Marshall directeur Adjoint de la réinsertion et des services généraux à l'Administration Pénitentiaire s'adresse à l'assemblée en lieu et place de la Directrice de l'AP, empêchée.

Une de ses équipes, dédiée aux familles et aux proches, est en lien étroit avec les visiteurs.

M. Marshall rappelle que selon le rapport de Lord Farmer en 2017, l'entretien de liens forts avec la famille ou des proches réduit la récidive de 39%.

L'AP se fixe comme objectif de proposer une gestion des peines plus personnalisée. L'Angleterre et le Pays de Galles incarcèrent davantage que la France : sur 100.000 habitants, 120 personnes, 100 en France, 70 en Allemagne.

« Une bonne relation peut s'établir si quelqu'un accepte votre passé, soutient votre présent et encourage votre avenir ».

Le représentant de l'AP britannique exprime ainsi la gratitude de ses services à l'égard des visiteurs qui, comme nous, se sentent parfois mal aimés par l'administration sur le terrain.

Avenir

Les liens entre l'ANVP et la NAOPV sont solides et utiles.

Pour élargir le Groupe Europe, des contacts ont été pris avec une autre association anglaise œuvrant dans le monde carcéral ; affaire à suivre !

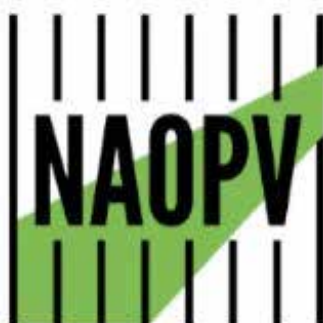
De la prison au journalisme, Témoignage de Grande-Bretagne

Erwin James est venu témoigner devant l'AG de la NAOPV.

Il appartenait à la Légion Étrangère française. A 25 ans il a été condamné à la prison à vie avec un minimum de 24 ans. Après 20 ans passés dans une prison de haute sécurité, il est sorti avec un diplôme universitaire d'histoire, un diplôme d'art et une formation de journaliste. Depuis avant même sa libération, il travaille pour le « Guardian » journal national anglais de centre gauche. Il a écrit plusieurs livres. « L'instruction est la clé de la liberté » dit-il. Erwin est aussi membre de plusieurs organismes en lien avec la justice et la réinsertion. Il est rédacteur en chef de « Inside Time (= du temps à l'intérieur) journal national pour les personnes détenues.

Le témoignage d'Erwin est poignant. Erwin répète trois fois : « Est-ce que je suis né mauvais ? Est-ce qu'on m'a rendu mauvais ? Est-ce que j'ai choisi d'être mauvais ? Comment devient-on ce que l'on devient ? ». C'est pour lui une seule et même question qui le hante.

Erwin exprime son admiration pour les visiteurs : « Vous aidez des gens qui ont fait du mal ». « Vous ne les regardez pas comme des assassins mais comme des humains ». « Lorsque vous rendez visite à quelqu'un, vous réduisez le risque qu'il récidive ».



**National Association of
Official Prison Visitors**



« La plupart des prisonniers ne veulent pas être des criminels ; ils veulent faire quelque chose de bien de leur vie, mais leurs chances de bien vivre sont très minces ». « Ils ont besoin que quelqu'un accepte l'idée qu'ils peuvent devenir un bon voisin ». « Ils ont besoin d'entendre « Vous êtes une bonne per-

sonne ! ». « Les murs de nos prisons ruissellent de honte et de remords. »

Erwin voue une reconnaissance sans borne à Albert son visiteur, un professeur qui ne l'a jamais jugé et a cru en son humanité. Albert lui a offert en prison, pour ses études d'histoire, La Guerre du Péloponnèse de Thucydide ;

Erwin estime que c'est l'objet le plus précieux qu'il possède : ce livre est symboliquement devenu sa « béquille ».

Merci Albert - pour Erwin bien sûr, et au nom des visiteurs de tous les pays !

*Maryvonne de Vitton
Groupe Europe*

Visiteuse dans le Morbihan

Un livre blanc sur la stratégie pénitentiaire outre-Manche

Le ministère de la Justice d'Angleterre et du Pays de Galles a publié en décembre 2021 un Livre blanc sur la stratégie en matière de prisons. L'ambition de ce document est de définir une vision de ce que devrait être la prison à l'horizon de dix ans et le plan d'action pour les deux années à venir.

L'orientation du livre blanc est sécuritaire. L'objectif est « surtout de maintenir le bon ordre et la discipline ». La réhabilitation et l'amendement des prisonniers sont certes mentionnés, mais ne constituent pas une priorité.

Un axe fort est la construction de 20 000 places de prison. L'investissement est considérable, £200 000 par place créée, le recrutement de 5000 postes d'agents de surveillance et la mise à niveau de 35 000 cellules pour la sécurité incendie.

La dette © détenus à l'égard des autres détenus

Une autre priorité est la lutte contre les trafics de drogue à l'intérieur des prisons. Le livre blanc indique que 45% des prisonniers auraient besoin d'un traitement contre les addictions. Il prévoit que l'administration pénitentiaire se dote de détecteurs de stupéfiants de nouvelle génération.

Un passage intéressant concerne la dette de détenus à l'égard d'autres détenus. « Nous devons améliorer notre compré-

hension de la dette afin d'identifier comment elle est répartie en prison, de comprendre l'ampleur du problème et d'identifier la violence - contre les prisonniers, les agents pénitentiaires et les amis et la famille dans la communauté - violence motivée par la dette carcérale. Nous devons également prévenir l'exploitation d'un marché lucratif de la drogue et réduire l'assujettissement et l'intimidation liés à la dette dans les murs des prisons. »

Un passeport de réinstallation

Le livre blanc insiste sur l'effort à consentir en vue de la réhabilitation des détenus. Une plus grande autonomie sera donnée aux directeurs de prison pour qu'ils ciblent mieux les interventions auprès de chacun en vue de leur retour à une vie libre : sevrage de substances addictives, stages de formation, travail en détention. Un chapitre intéressant concerne un « passeport de réinstallation » (reinstallment passport), qui fera le point de ce qui est mis en œuvre ou disponible pour que la sortie de prison soit réussie.

Le chemin est long : on sait par exemple qu'en 2018, 45% des détenus libérés n'avaient pas de travail, et que l'année suivante, 12 000 personnes étaient sorties de prison sans logement. « Le passeport d'une personne sera un document personnalisé couvrant la santé mentale, les drogues, l'éducation, les compétences, le travail, l'hébergement et les liens familiaux. Il organisera, planifiera et enregistrera les informations et les services auxquels les détenus, les sortants

de prison et les professionnels travaillant avec eux ont besoin d'accéder, depuis leur entrée en prison jusqu'à leur réinstallation dans la communauté après leur libération ».

La logique du passeport serait de ne laisser franchir les frontières de la prison qu'à des personnes disposant d'un logement, d'un travail, d'un parcours de santé et d'un accès certain à leurs droits.

Il s'agit en réalité d'un recueil d'informations indispensables pour une sortie réussie.

Le numérique en prison

Enfin, le livre blanc préconise une entrée massive du numérique en prison, tant pour la gestion des établissements, ce qui libérerait du temps pour le contact personnel des surveillants avec les détenus, que pour renforcer les liens familiaux des détenus.

Les contributions au livre blanc pendant la période de consultation n'ont pas été révélées, mais la synthèse fournie au Parlement par le ministère de la Justice indique une forte convergence sur ce point.

Xavier Denecker,
visiteur à Bordeaux-Gradignan



Les Etats généraux de la Justice

Octobre 2021 - juillet 2022

Les états généraux de la justice (EGJ) ont été lancés par le chef de l'état, dans les termes suivants : "Quelle place pour la Justice au sein de notre société ? Comment garantir une meilleure qualité de service, un meilleur fonctionnement de l'institution pour une justice plus rapide et plus efficace ? Citoyens, partenaires et acteurs de la justice, vous êtes invités à participer aux Etats généraux de la Justice."

L'objectif premier était de renouer le dialogue entre toutes les parties prenantes de la justice judiciaire et de faire des propositions ambitieuses.

La particularité qui convient d'être soulignée fut la création d'ateliers délibératifs citoyens non-experts et non professionnels de la justice qui ont constitué une réelle dynamique participative citoyenne. J'ai eu l'honneur d'en faire partie - à titre personnel - à l'issue d'un tirage au sort parmi 900 postulants.

Les ateliers délibératifs ont permis à des citoyens de débattre de points cruciaux identifiés par la consultation citoyenne avec l'appui d'experts.

Sur la base d'une expertise inversée (répondre aux investigations des citoyens plutôt que par des apports ex cathedra) les ateliers délibératifs ont fonctionné à partir de 5 thèmes :

- ▶ Une justice compréhensible
- ▶ Une justice à l'écoute et accessible
- ▶ Une justice pénale efficace
- ▶ Une justice renforcée
- ▶ Une justice qui protège au quotidien

Chaque groupe de travail a choisi ses porte-parole pour les ateliers de convergence. J'ai eu l'honneur de rapporter celui relatif à une justice pénale efficace.

Une Justice pénale efficace

Nous nous sommes interrogés sur ce que serait une justice pénale (pleinement) efficace, même si elle l'est déjà en partie :

- qu'elle permette à la personne condamnée de s'amender, de bien saisir le sens de sa peine, de devenir acteur de son parcours de probation et de réinsertion puis de réintégrer la société une fois sa peine exécutée ;
- qu'elle propose des peines variées (au-delà de la peine de prison) réellement et rapidement exécutées. La non-exécution de plus de 80 000 peines/an peut donner l'impression d'une justice laxiste ou débordée alors que la justice pénale française est la plus sévère d'Europe ;
- qu'elle témoigne empathie et considération pour la victime pour ce qu'elle a subi.

Nos recommandations portent une attention à la fois aux victimes et aux auteurs de crimes et délits, sans exonérer ceux-ci de la responsabilité de leurs faits.

Enfin, la justice pénale sera efficace si elle est moins sollicitée : cela signifie que la prévention de la délinquance est essentielle pour éviter la récidive. Nous insistons sur la nécessité d'une meilleure prévention de la délinquance des jeunes. Elle nécessite une action conjointe des institutions (Justice, aide sociale à l'enfance, départements, Éducation Nationale...) et une responsabilisation accrue des parents.

Des recommandations

▶ Nous recommandons que la justice pénale, ses partenaires, et la société reconnaissent et accompagnent davantage les personnes ayant subi des dommages dans leur vécu de victimes.

▶ Nous recommandons que chaque personne détenue puisse coconstruire un projet personnalisé en vue de son retour dans le droit commun.

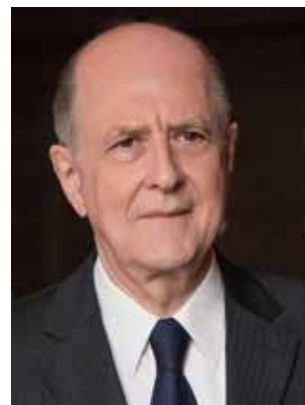
▶ Nous recommandons que les juges utilisent davantage les peines alternatives à la prison. Le rapport des EGJ du 6 juillet



La balance, le glaive sont les plus connus des symboles de la Justice, mais le bandeau, le genou dénudé et la main de Justice sont aussi attachés à l'institution judiciaire

Un comité indépendant, présidé par M. Jean-Marc Sauvé a eu mission de produire un rapport, notamment sur la base des retours produits par les différents groupes de travail. Ancien préfet de l'Aisne et ancien directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, M. Sauvé a été nommé vice-président du Conseil d'État en 2006, et en est devenu vice-président honoraire en 2018.

Par ailleurs, il a été président de la commission d'enquête indépendante sur les abus sexuels sur mineurs commis au sein de l'église catholique.



2022, dresse un panorama aussi exhaustif que possible des difficultés que traverse l'institution judiciaire et en identifie les causes. Il définit des orientations stratégiques indispensables pour réhabiliter l'institution judiciaire et la remettre au cœur de l'action, il prend position sur les différentes réformes sectorielles qui ont pu émerger. Bien-sûr, il couvre tous les champs de la justice et pas seulement celui de la sanction pénale.

Quelques chiffres

- ▶ Environ 50 000 personnes ont participé aux États généraux :
- ▶ 18 545 citoyens, 12 608 magis-

trats / agents du ministère, 7 870 partenaires

- ▶ environ 2 000 personnes ont participé à 286 ateliers locaux
- ▶ 8 725 personnes détenues ont rempli un questionnaire
- ▶ 50 citoyens ont participé à des ateliers délibératifs

Sans se connaître, nous, citoyens volontaires, sommes tous venus persuadés du peu d'influence que nous aurions. Nous avons été surpris qu'il n'en soit pas ainsi. Bien-sûr, le rapport n'a pas expressément repris nos mots, nos phrases mais nous nous sommes reconnus dans les items du rapport et dans certaines formulations et recommandations.

Je recommande la lecture de l'analyse des contributions (dont celles de 124 associations habilitées) particulièrement détaillée.

https://www.parlonsjustice.fr/wp-content/uploads/2022/01/Contributions_Individuelles_Synthe%CC%80se.pdf

Depuis ce rapport, le ministre de la Justice a indiqué avoir lancé la concertation pour la mise en œuvre des propositions issues des États généraux de la justice.

*Dominique Lacaille,
section Rouen Val de-Reuil*

LEXIQUE

ANVP Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice	GIGN Groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale
AG Assemblée Générale	MA Maison d'arrêt
AP Administration Pénitentiaire	MO Milieu Ouvert
BD Bande dessinée	NAOPV National Association of Official Prison Visitors
CAP Commission d'Application des Peines	OIP Observatoire International des Prisons
CD Centre de détention	PCE
CDS Co-détenu de soutien	PPSMJ Personne Placée Sous Main de Justice
CGLPL Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté	QA Quartier Arrivants
CHU Centre Hospitalier Universitaire	QD Quartier Disciplinaire
CIPSSAS Commission Interrégionale de Prévention des Suicides et de Suivi des Actes Suicidaires	QI Quartier d'Isolement
CP Centre pénitentiaire	RAID Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion (Unité de la Police nationale)
CPIP Conseiller d'Insertion et de Probation	RPS Réductions de Peine Supplémentaires
CPU Commission Pluridisciplinaire Unique	SPIP Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation
DAP Direction de l'administration pénitentiaire	UC3P Unité de Consultation Psychiatrique Post-pénale
DISP Direction interrégionale des services pénitentiaires	UHSA Unité Hospitalière Spécialement Aménagée
EGJ États Généraux de la Justice	UHSI Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale
ENAP Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire	USP Unité Sanitaire Pénitentiaire
EQTP Equivalent Temps Plein	UVF Unité de Vie Familiale
ERIS Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité	VA Visiteur-Accompagnant



Les codétenus de soutien CDS

Echange entre Mme Josette BARTHELEMY visiteuse, et le Capitaine Olivier CHEREAU quand il était encore chef de la détention au Centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville.

Dans les années 60 on assiste à l'émergence de la prévention du suicide en détention. Les instructions de l'administration pénitentiaire (AP) se succèdent, mais sans grand résultat. En 2002 la Chancellerie et le ministre de la Santé confient au Pr Terra, psychiatre, une mission de réflexion sur cette question. L'AP met alors en place un programme pluriannuel de prévention des suicides, efficace mais insuffisant. En 2009 la commission Albrand, composée de médecins et de professionnels pénitentiaires, formule vingt recommandations parmi lesquelles la mise en place des codétenus de soutien.

Le Capitaine CHEREAU, référent CDS, présente ce dispositif.

Il s'agit du soutien apporté par un détenu bénévole à un autre détenu en détresse. Cette mesure est menée en partenariat avec la Croix Rouge.



En 2018 il a été appliqué à tous les établissements de plus de 600 places. C'est le cas à Nancy. Nous avons commencé avec 8 CDS précise M. Chéreau.

Choix d'un CDS

Nous faisons un appel à candidature par voie d'affiches qui s'adresse à toutes les personnes détenues. En tant que référent, je reçois les candidats et j'organise des entretiens avec le SPIP, la Croix Rouge et l'administration. La commission pluridisciplinaire unique (CPU) qui réunit le référent suicide de l'établissement, la Croix Rouge, le SPIP, le chef du bâtiment, l'USP (unité sanitaire pénitentiaire) et moi-même, décide quels candidats vont être sélectionnés.

Critères de sélection

La motivation est le critère principal.

Le candidat retenu connaît le milieu carcéral, n'est pas en fin de peine pour lui permettre d'être CDS sur une longue période. Il doit obtenir l'autorisation du magistrat instructeur, être volontaire et faire preuve d'une grande qualité d'écoute. Il lui est demandé d'être tolérant et d'aider l'autre, sans jugement. Ainsi, s'il fait un blocage face à un délinquant sexuel, il ne sera pas retenu.

Nous veillons à la solidité psychique du candidat, c'est pourquoi l'USP donne son avis.

Mise en place

Nous avons recruté 10 CDS sur 17 candidats. Chacun signe une charte d'engagement qui rappelle son rôle, ses obligations, ses droits, il est formé par la Croix rouge aux premiers secours, à l'écoute et à la relation d'aide, il assiste à la formation «repérage et gestion de la crise suicidaire» organisée par la direction interrégionale.

Tous les 15 jours, un bénévole de

la Croix Rouge vient animer un groupe de parole pour les CDS.

La plupart travaillent, leur rôle n'exige pas une disponibilité particulière. Le CDS partage rarement la même cellule.

Volontariat et action

Le CDS peut avoir été lui-même confronté à des difficultés et un codétenu l'a aidé, il souhaite reproduire ce schéma. Ou bien un codétenu a tenté de se suicider et il n'a rien remarqué ou bien il n'a pas su réagir. Dans cette action, il cherche aussi une façon de se valoriser.

Un détenu, un jour, lui confie ses problèmes en promenade, au travail, au sport.

Ou bien il va vers un détenu qui lui semble en difficulté. Il peut aussi faire un signalement à l'administration, avec l'accord de la personne en souffrance. D'autres intervenants professionnels ou associatifs ont ce rôle mais un détenu se confiera plus facilement à un autre détenu qui a le même quotidien que lui.

Cet engagement ne donne pas droit à des jours de remise de peine (RPS), il est totalement bénévole et le juge apprécie ce pas positif vers la réinsertion.

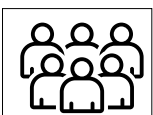
Y a-t-il un risque de faire porter au CDS une responsabilité qu'il n'a pas ?

C'est un souci constant pour nous. Le CDS a un devoir de veille et d'écoute. Il donne l'alerte mais dès que la personne présente un risque imminent de suicide - il est formé pour le repérer - le surveillant et l'unité sanitaire prennent le relais.

Le CDS ne doit pas gérer une crise suicidaire. Tout le personnel adhère à ce dispositif, chacun veille à respecter le rôle de l'autre.

Les bénéficiaires de ce dispositif

Les résultats positifs découlent de l'ensemble des mesures prises dans la lutte contre le suicide. Nous avons tous une contribution à y apporter.



Confiné dans sa cellule à Caen, Bernard Petitgas avait soutenu une thèse de sociologie. Le bénévolat était au cœur de sa réflexion et de son nouvel engagement, comme « une dette éternelle ».

Un doctorat acquis dans les murs d'un centre pénitentiaire, c'est le destin singulier d'un détenu dont le témoignage a intrigué et bouleversé tant de visiteurs de personnes sous main de justice.

Le 9 juin, Bernard Petitgas, âgé de 57 ans, a pris le large, définitivement, alors qu'il avait encore tant à dire sur la vie carcérale et la réinsertion.

Trois ans de préventive à la maison d'arrêt de Nantes, neuf ans au CP de Caen. Ses codétenus le surnommaient « Nanard ».

L'extraordinaire était ailleurs.

Nanti d'un bac, Bernard se lance dans des études de sociologie avec le support de l'université de Caen et de ses professeurs. Avec aussi l'atelier « Parcours » animé par des enseignants à la retraite. Une licence, puis un master, le cursus classique d'un étudiant avant la thèse.

L'horizon des murs de sa cellule de 6 m² s'ouvre sur un univers académique. Il pioche le contenu de ses cours dans un cd-rom riche de milliers d'articles : « J'avais alors accès au monde. La sociologie, c'est s'intéresser aux autres. Et par là je me suis intéressé à moi. J'ai retrouvé l'estime de soi et me suis convaincu que je

pouvais avoir à nouveau un rôle dans la société » (1).

Sa thèse, soutenue à la prison devant un jury de l'université de Caen le 01/09/2017 - l'avant-veille de sa libération - est le fruit d'une recherche et d'une expérience.

L'intitulé de sa thèse est une promesse au cœur de l'association ANVP : « Engagement relationnel et bénévolat en milieu carcéral : du don et de la reconnaissance en institution totalisante ».

Le nouveau docteur devient chercheur à l'université. En prison, les bénévoles s'efforcent de participer au projet de réinsertion des personnes détenues en donnant de leur temps et de l'écoute. Bernard se demandait si les détenus méritent cet engagement. Mais de trancher ainsi : « Eux aussi les bénévoles, ont besoin de ceux qu'ils aident. Donner, c'est aussi accepter de recevoir et de rendre. Cela crée du lien social ». Et d'ajouter à l'égard des anciens détenus : « Si on leur donnait la possibilité d'être bénévoles, on leur redonnerait une place dans la société. De cette manière, ils iraient au-delà du remboursement de leur dette envers la société. Moi, je me sens en dette éternelle ».

La fin brutale d'une belle amitié

De très nombreux visiteurs de l'ANVP ont bénéficié de la parole enrichissante de Bernard qui prenait son bâton de conférencier pour les rencontrer

devant un public élargi.

L'annonce de sa mort a notamment affecté Denis Martin, visiteur à la MA de Tours. Un premier rendez-vous à l'occasion de la journée nationale des prisons à Tours en 2018 fut déterminant. Le contact pour une conférence avait été pris par Philippe Leconte, délégué régional, et l'association Entraide et Solidarité. « Le jeudi je l'ai promené dans Tours, raconte Denis. Et le vendredi je l'ai revu. On avait bien sympathisé, et on a continué à échanger. Au congrès national de l'ANVP à Artigues-près-Bordeaux en mai 2019, on est tombé dans les bras l'un de l'autre ». Nouveau passage à Tours de Bernard Petitgas pour une conférence en novembre 2021 à la fac des sciences humaines de Tours. Denis Martin héberge son ami et lui fait visiter les châteaux d'Amboise et du Clos Lucé baignés par la Loire.

« Nous avons noué une belle amitié, regrette Denis. Je voyais qu'il n'était pas à l'aise dans une foule. Il disait que l'horizon sur la mer lui était désormais trop vaste ».

(1) Les citations sont tirées d'un article de Nicolas Claiçh dans « Liberté, le bonhomme Libre » du 22 février 2018 (groupe Ouest-France)

L'horizon de la mer était trop vaste pour lui

Hommage à Bernard Petitgas



Des psychiatres dans une maison d'arrêt Une équipe très investie

Sous un masque perce le sourire bienveillant de la blouse blanche qui déboule dans la salle de repos de l'unité sanitaire de la maison d'arrêt de Tours. La docteure Sarah Laborderie dirige l'équipe de trois psychiatres à temps partiel, tous issus du Centre Hospitalier Universitaire Régional de Tours (avec le concours d'un infirmier psychiatrique). Soit 1,5 médecin équivalent temps plein, tandis que la prison de Tours connaît une surpopulation carcérale de 220% soit 240 détenus. Ceux qui ont besoin de soins voient leur psychiatre au moins une fois par mois.

La prison, c'est un choix.

« Je l'ai découverte pendant mon externat avec des stages à la MA de Tours. Pratiquer auprès de personnes détenues me plaisait ». Ses diplômes de psychiatrie lui permettraient des expertises auprès des tribunaux, mais « je ne peux pas expertiser les patients que je reçois en consultation à la prison ».

Les personnes détenues du quartier arrivants sont systématiquement vues par un psychiatre. Celui-ci ignore tout du dossier pénitentiaire du patient, explique la Dr Laborderie « Il n'en a pas l'accès ». Cependant il est courant que les personnes incarcérées évoquent spontanément les crimes ou les délits qui les ont conduits en prison.

« On s'efforce de dépister les problèmes d'addiction, les pa-

thologies psy, les risques de suicide, les troubles d'anxiété, le choc carcéral ». Un bilan somatique est également réalisé. Il s'agit aussi pour le médecin de « connaître les éventuels traitements en cours et d'orienter les patients vers des soins. En général, ils se confient volontiers. L'entretien obligatoire pour tous est moins stigmatisant. La consultation avec un psy est ainsi dédramatisée ».

Les deux tiers sont redevables de soins psychiatriques, notamment pour des dépressions. A la maison d'arrêt de Tours, trois niveaux de soins sont prévus à l'arrivée de chaque détenu. Une consultation ambulatoire à Tours, une consultation au centre pénitentiaire de jour Orléans-Saran pour des patients stabilisés qui souffrent d'une pathologie chronique. Et troisième niveau, celui d'une hospitalisation dans l'unité hospitalière spécialement aménagée, l'UHSA à Fleury les Aubrais. Y sont hospitalisés des détenus en période de crise pour une observation de plusieurs semaines. Quand l'état de crise est passé, retour à la MA avec le traitement approprié.

La récidive est une réalité

« Dans sa cellule, le prisonnier est chez lui ». Ce qui implique qu'il est autonome pour gérer la prise des médicaments délivrés deux fois par semaine par l'infirmier de l'unité sanitaire de la prison.

Les psychiatres essaient d'anticiper la sortie vers la liberté ou le transfert dans un autre établissement. « On essaie de leur dire au revoir ». Mais la récidive est une réalité. « On tente de faire le point entre leur vie dehors et leur retour en prison. On aborde le passage à l'acte, quels sont les facteurs déclenchants ». La récidive, un échec pour le médecin ? « On n'est pas blasé, mais on prend du recul. On essaie de fixer des objectifs atteignables, des stratégies. La récidive, il ne faut pas la prendre pour nous. Il ne faut pas couper les soins. Il faut continuer à faire prendre les médicaments, il n'y a pas de honte à récidiver ».

Dans une société anxieuse, confrontée aux phases de pandémie successives et au bruit de bottes, les personnes détenues n'échappent pas à ce climat stressant : « Ce qui angoisse les gens dehors, les touche aussi dedans. » La prison révèle les peurs du dehors.

Continuer les soins en dehors

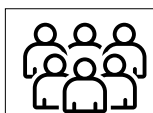
Paradoxalement, la liberté pose des problèmes que la Dr Laborderie s'efforce de résoudre. Elle a monté une équipe pluridisciplinaire avec médecins, infirmiers psy, assistante sociale à temps plein. C'est le CHUR qui finance. Un soutien en particulier pour les personnes sous main de justice qui ont été condamnées à une obligation de soins.

Elle a créé une unité de consultation psychiatrique post pénale, l'UC3P.

Cette unité est située chez SOS Médecins au centre-ville de Tours, facile d'accès.

« Il faut un suivi des soins une fois libéré. Les psychiatres en milieu libéral sont surbookés. Avec le mode de vie en dehors, on perd de vue nos patients. Beaucoup n'ont pas de sécu, pas les moyens de payer un médecin libéral, et sont stigmatisés par leur passage en prison. »

Bruno Bécard
Visiteur à Tours



A TOURS DE BULLES

la bande dessinée s'invite en prison

Durant le festival tourangeau « A Tours de Bulles » en septembre, s'est déroulée cette année la troisième édition du prix de la bande dessinée «A l'Ombre de la Tour d'Ivoire».



De quoi s'agit-il ?

A la maison d'arrêt de Tours, quatre BD récentes d'auteurs francophones ont été sélectionnées par des visiteuses de l'ANVP, la Ligue de l'enseignement 37, des membres du personnel pénitentiaire et des bénévoles du festival.

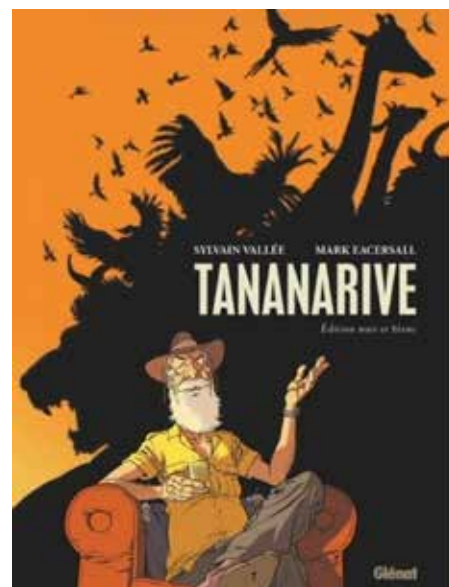
Les personnes détenues qui s'étaient inscrites et qui ont lu les œuvres sélectionnées ont pu voter pour la BD de leur choix : une urne avait été déposée à la bibliothèque.

Avant le vote, plusieurs 'ateliers lecture/débat' animés par des visiteuses, accessibles aux inscrits, ont permis des échanges riches et libres.

La BD lauréate de l'édition 2022 est Tananarive de Mack

Eacersall et Sylvain Vallée, aux éditions Glénat. Le prix remis aux lauréats avait été confectionné par une personne détenue lors d'ateliers d'arts plastiques au sein de la maison d'arrêt.

*Adeline Cerisola,
visiteuse à Tours*



Notes de lecture

*Jean-Laurent Bracq
Visiteur à Grasse*

Rendre la Justice

Sous la direction de Robert Salis Editions Calmann Lévy
Pour un pavé, c'est un pavé ! Cet ouvrage fait suite à l'émission de télévision qui porte le même nom. Près de 600 pages de témoignages de juges, de procureurs, d'avocats généraux, d'huissiers... Il est impossible d'en faire une recension complète, mais voici les lignes directrices du livre.

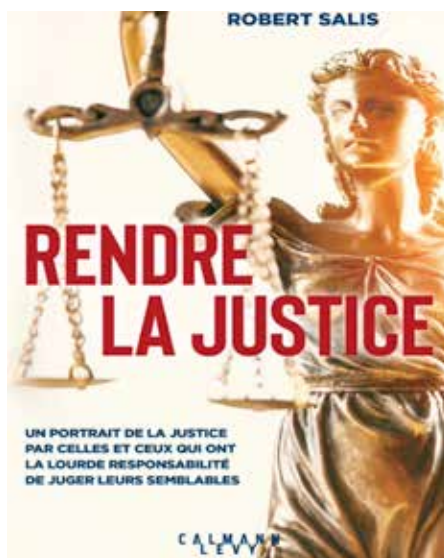
L'indépendance de la Justice est présente chez de nombreux contributeurs qui cherchent à démontrer leur souhait de la préserver.

Liée à celle-ci, il y a le désir d'explicitier le rôle de la personne qui rend la justice, et de ne pas la confondre avec un "justicier". Cependant, il arrive parfois à ces témoins de se justifier de n'être que des femmes et des hommes.

Parmi toutes les contributions, retenons celle de Mme Isabelle Gorce, ancienne directrice de

l'administration pénitentiaire. Elle trace un portrait sans complaisance de l'évolution constante de cette institution, avec ses succès comme ses erreurs.

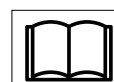
Je retiens cette phrase qui montre le chemin qu'il reste à parcourir : "C'est parce que le ministère de la justice, mais aussi l'université et la recherche,



n'ont jamais fondamentalement exploré la question de la prévention de la récidive, et surtout de la désistance, que la France a trente ans de retard en matière de prise en charge des condamnés".

Marie-Pierre Hourcade, présidente de la chambre des mineurs à la cour d'appel de Paris, nous éclaire sur le regard très humain posé par la justice sur les mineurs délinquants. La prise en compte du milieu familial, des échecs scolaires, de l'absence de règles, des accompagnements éducatifs, est à l'opposé du 'tout carcéral'. Il s'agit de protéger le mineur en lien avec sa famille dans une démarche d'écoute, d'empathie, d'accompagnement.

Parmi plus de soixante témoignages, vous trouverez ainsi de quoi nourrir votre idée de la justice.



A l'occasion du Grand Prix de la poésie Blaise-Cendrars de Vannes, dont le thème 2022 était 'LA MAIN', trois personnes détenues ont obtenu un prix dont M. Cunningham VEDEN / MA Douai 59

Je suis cet orphelin
A qui le monde a lâché la main
L'amour on l'achète pas
Je tombe vers le bas
A attendre la chaleur de vos bras
L'amour on l'achète pas
Pour vous maman papa
Je suis cet orphelin
A qui le monde a lâché la main

Comme une épine de rose
J'ai mon cœur avec ses ecchymoses
J'ai cette grande métamorphose
Qui devient parfum de rose
Aux rimes exutoires pour la sainte
prose

Je suis cet orphelin dont la mère
A lâché la main ma douleur
Mon infini chagrin à l'odeur
D'un jour sans fin aux senteurs
Malsaines au parcours délétère

Je deviens un petit bonhomme
Je crève la faim comme un homme
Mon chemin c'est la route du
rhum
Mon destin se transformera en
«.com»
Des rimes au parfum de sitcom

Je suis un mauricien couleur métissé
Je suis un indien couleur balafree
Je suis ce chien qu'on a maltraité
Je suis ce gamin qui ne crie pas pitié
Mon quotidien avance comme un taré

urbain sont mes poèmes
Je deviens un phénomène
A la main couleur ébène
J'ai besoin de mes poèmes
Pour être enfin moi-même

Poème écrit par Cunningham
Véden et remis par Jean-François Van
Nieuwenhuyse, visiteur à la MA de Douai.